



N°65

7 FF

Folklore de CHAMPAGNE

LA Foudre DANS L'AUBE, HIER ET AUJOURD'HUI





Jean Déguilly

Bulletin trimestriel

**Société des Amateurs
de Folklore et Arts
Champenois**

Rumilly-lès-Vaudes
10260 Saint Parres lès Vaudes

Gérant

Jean Daunay

Conseiller technique

Gilbert Roy

Conseiller rédactionnel

Jean Déguilly

C.P.C. Safac 16.832.44 Paris

Abonnements

De soutien	30 F
Simple	20 F
Etranger	50 F
Bienfaiteur	100 F

Points de vente

Jean Daunay
Rumilly-lès-Vaudes
10260 Saint Parres lès Vaudes
Au Point du Jour
1, rue Urbain-IV 10000 Troyes

AVRIL 1979

numéro 65

**LA Foudre
dans l'Aube, hier et aujourd'hui**

Enquête

Jean Déguilly

Photos

Jean Daunay
Gilbert Roy
Yves Grandhomme

Maquette

Gilbert Roy

Impression offset

Imprimerie SONODA
Z.I. La Maladière
10300 Sainte Savine
Dépôt légal 1979
Commission Paritaire n° 53035

Composition

Moyard et Marnat
Z.I. la Maladière
10300 Sainte Savine

Reproduction interdite
sauf autorisation de l'Editeur

Nous avons évoqué, dans le n° 52 de la revue, la coutume de sonner les cloches lorsque l'orage menaçait. Le fait — par la suite — d'interdire ces sonneries était le signe d'un changement dans les esprits, par rapport à l'idée qu'on avait du mécanisme de la foudre.

Monsieur H. Polge, Archiviste départemental à Auch, s'était intéressé à cette question longtemps avant le numéro de 76 que nous venons de rappeler. Il publia, en effet, au 3^e trimestre de 1957, une solide étude intitulée : **Orages et cloches dans le Gers ou brève histoire d'une tradition populaire.**

Jean Déguilly a voulu en savoir plus. C'est la raison qui l'a fait étudier l'évolution de cette coutume à travers le temps. Si la recherche l'a emmené hors des frontières de notre province, il n'a pas manqué d'insérer dans son étude la décision du synode de Langres en 1783 et certains commentaires de journaux locaux. Il a aussi relevé de nombreuses traces écrites des méfaits du « tonnerre » dans le département de l'Aube et nous en donne une liste chronologique, qui ne prétend nullement être exhaustive. Il s'est notamment appuyé sur des recherches météorologiques antérieures et, notamment, sur les relevés inédits de Mme Emile BERTHIER dans les registres paroissiaux de l'Ancien Régime.

C'était aussi, pour lui, l'occasion d'évoquer la grande misère de Notre Dame-des-Vignes, dont il semble bien qu'on n'ait jamais songé à la garantir contre le « feu du ciel ».

Malgré le sort, la ténacité des hommes a fait que la Vierge de Neuville va renaître. Elle sera protégée, cette fois, par un système moderne tel que Jean Déguilly nous le présente au début de son étude.

De nouveau, elle dominera les vignes de la région de Bar-sur-Seine et restera le symbole, ancien et moderne, du vin de nos coteaux.

C'est à l'occasion de la Fête du Champagne, le 25 août prochain, que la nouvelle statue sera inaugurée, 115 ans après que la première statue Notre-Dame aura été posée, tout au haut de sa colonne. Une cérémonie à ne pas manquer.

Jean Daunay.

Photos de couverture

**I. Arbre foudroyé - Noë-les-Mallets - 1962
IV. Cloche de Rumilly-lès-Vaudes**



LA Foudre

« La foudre frappe de préférence des objets élevés, comme des arbres ou des édifices. »

M.-N. Bouillet, **Dictionnaire universel** (...), 7^e édition : 1864.

« ...il est rare que la foudre frappe deux fois au même endroit. »

Dominique Fouchez, **L'Est-Eclair**, vendredi 13 octobre 1978.

CE QU'EST LA Foudre POUR NOS CONTEMPORAINS

La foudre est une décharge électrique aérienne qui se produit en général entre un nuage et la terre.

Pour parer au danger qu'elle représente, on cherche à l'attirer vers le sol le plus directement possible : c'est le principe de l'appareil qu'a inventé Benjamin Franklin, en 1754.

Le paratonnerre le plus simple est constitué d'une longue et épaisse tige métallique, reliée au sol par une chaîne qui joue le rôle d'une « prise de terre » : la foudre, captée et canalisée, est amenée à se perdre dans le sol sans causer de dégâts. Placée au sommet d'un édifice, la tige protège une zone conique dont elle est le sommet.

Ce dispositif doit être bien isolé des objets de métal et éloigné des appareils électriques, car pendant le passage de la foudre, il se comporte comme un câble à très haute tension.

Le système a été perfectionné avec la « méthode suisse » : le toit d'un bâtiment est hérissé de pointes métalliques courtes (30 cm), reliées entre elles par des câbles qui quadrillent la toiture. Plusieurs descentes aboutissent à des prises en pattes d'oie enfouies dans le sol.

Le plus perfectionné et le plus efficace des systèmes actuels semble être le paratonnerre radioactif, inventé en 1932 et perfectionné en 1952.

Pourvu d'un excitateur atmosphérique et à grand rayon d'action, l'appareil en cause utilise l'électricité atmosphérique elle-même, pour créer un champ électrostatique, accélérateur de particules qui accroît la vitesse, donc la portée des ions émis par la source radioactive.

Cet accroissement, joint au phénomène de la multiplication des ions, a permis de réaliser un paratonnerre à grand rayon d'action.

Parmi les bâtiments aubois protégés de la sorte, citons :

A Troyes : les H.L.M., l'Office Public d'H.L.M. et l'église Saint-Bruno.

Aux Riceys : le pylône de la télévision.

A Allibaudières : la nouvelle église.

A Brienne-le-Château : le réservoir d'eau.

A Fontaine-lès-Grès : l'église moderne que chacun connaît.

A La Villeneuve-aux-Chênes : l'usine de céramique.

A Pougy : l'église.

A Romilly-sur-Seine : l'hôtel de ville et l'église.

LES MISES EN GARDE RECENTES D'UN ERUDIT BOURGUIGNON

A deux reprises (1), le président actuel de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaune a jugé utile d'exposer les méfaits de la foudre en citant des exemples récents et locaux de destructions de clochers.

Ceux-ci étaient soit non protégés, soit mal protégés.

LES PREMIERES RECHERCHES DE PROTECTION

Il a fallu attendre de connaître la constitution électrique de la foudre pour s'en prémunir.

Les premières théories sur le mécanisme de la foudre semblent dater du XVII^e siècle.

Dès 1650, en effet, l'Anglais Well obtint des étincelles en frottant vigoureusement un morceau d'ambre. Et il émit l'hypothèse de l'analogie entre cette étincelle et la foudre.

Mais les physiiciens admettaient à cette époque une théorie chimique : la foudre aurait été due à l'inflammation des exhalaisons « sulfureuses, grasses et huileuses » émanées de la terre et accumulées dans les airs. L'Académie de Bordeaux couronna même un mémoire dans ce sens en 1726.



Les premières tentatives sérieuses de protection ne remontent pas au-delà du XVIII^e siècle.

L'Antiquité attribuait, sans motif sérieux d'ailleurs, un pouvoir protecteur à certains arbres; d'après Columelle, les Etrusques couvraient dans ce but leurs habitations de vigne blanche; Pline conseille le laurier.

Un proverbe suisse (2) conseille de rechercher les hêtres et d'éviter les chênes.

L'affirmation de savants allemands (3) d'après laquelle le Temple de Salomon aurait été protégé par un paratonnerre à cage de Faraday paraît dépourvue de tout fondement sérieux.

En France, on n'accorda d'importance, pendant des siècles, qu'aux inscriptions campanaires « anti-foudre » et aux sonneries de cloches recommandées par la tradition.

En ce qui concerne les premières, rappelons que le poète allemand Schiller (1759-1806), a mis en épigraphe de son beau **Chant de la cloche**, le ternaire suivant, qui figure (avec d'innombrables variantes) sur un nombre de cloches indéterminées :

« VIVOS VOCO, MORTUOS PLANGO, FULGURAS FRANGO » (J'appelle les vivants, je pleure les défunts, je brise les orages.) (4).

Nous ne retiendrons ici qu'une seule variante du 3^e terme, attestée dans le département de l'Aube :

« ...TERO (5) FULGURA... »

Cette inscription figure sur une petite cloche fondue en 1873 à Rumilly-lès-Vaudes (6) et, remplacée, à la suite de malfaçon, en 1867, par une autre, qui porte la même inscription.

Dans cette même commune, privilégiée (?), de Rumilly-lès-Vaudes, la charge de « sonner les nués » incombait explicitement (7) au maître d'école du lieu qui, paradoxalement, apparaissait de ce fait comme le « sonneur en chef ». « Les sonneurs (...) doivent aider le maître d'école à sonner tous les dimanches, ainsi qu'en cas d'orage et de tonnerre... » (8)

Ce serait en 1754 que Procopé Diwisch (9), curé de Prenditz, en Moravie, monta le premier paratonnerre composé d'une perche de 10 mètres terminée par une croix métallique ramifiée, le tout relié à la terre. Cet appareil n'eut d'ailleurs pas le temps de fonctionner. Il fut, en effet, détruit par les paysans qui l'accusaient d'avoir provoqué la sécheresse. Mais l'Américain Franklin avait commencé ses recherches

la même année et c'est bien le cas de dire que « l'idée était dans l'air ».

En 1760, eut lieu l'expérience plus connue de Franklin à Philadelphie et le paratonnerre qu'il installa alors est encore resté celui que nous trouvons sur la majorité de nos édifices : une tige métallique plus ou moins élevée, terminée en pointe, une descente métallique allant jusqu'à une prise de terre.

Le paratonnerre de Franklin se répandit très rapidement en Europe, bien que, lors de son apparition, les Anglais, à l'instigation de Wilson, aient vivement préconisé de remplacer la pointe de Franklin par une boule. En 1778, on voit apparaître à Paris la mode du chapeau-paratonnerre pour les femmes; ce chapeau est surmonté d'une petite pointe reliée par un cordonnet métallique à une tresse trainant sur terre. (Ce dispositif n'est pas sans évoquer la chaînette que traînent les camions-citernes et la tige enrobée de caoutchouc mais dénuée à l'extrémité, qui pend derrière certaines conduites intérieures; dans les deux cas à titre de protection contre l'électricité statique.)

En ce qui concerne le paratonnerre de Franklin, la province était naturellement moins favorable que la capitale. C'est ainsi qu'en 1783, la municipalité de Saint-Omer prétendit faire enlever un paratonnerre installé sur sa maison par un particulier (10). Celui-ci plaida devant la Cour d'Arras qui cassa l'arrêté de la municipalité. Le défendeur dut ce résultat à une plaidoirie remarquable d'un jeune avocat encore peu connu : M. de Robespierre.

dessus ne soit pas remplie, que la pointe soit trop émissive, que le conducteur atmosphérique n'ait avec le sol, ou qu'il y ait quelque solution de continuité dans sa longueur, alors il est évident non-seulement que l'accumulation de l'électricité est possible sur le p., mais encore qu'elle est inévitable; c'est un conducteur qui se charge et qui peut recevoir une quantité énorme d'électricité. En conséquence, si on l'approche, on en peut tirer des étincelles, tantôt faibles, tantôt fortes, tantôt aiguës, tantôt droites. Si c'est la pointe seulement qui est émissive, et que la foudre frappe le p., il pourra en fondre l'extrémité, mais en général, si c'est le fil conducteur et ne fera aucun ravage dans l'édifice. Si c'est le conducteur qui offre une solution de continuité ou qui communique mal avec le sol, et que la foudre tombe, il pourra encore fondre une partie plus ou moins grande de la tige; mais il est presque certain qu'il se portera aussi latéralement sur les corps conducteurs voisins et qu'il pourra produire ses effets destructeurs comme si le p. existait pas. Mais il y a plus: un p. qui présente une défectuosité est extrêmement dangereux, même quand le tonnerre ne tombe pas; car, du moment que l'accumulation de l'électricité sur le conducteur est devenue assez grande, le fil tend à se porter latéralement sur tous les corps conducteurs voisins, et l'électricité qui en résulte peut les fondre ou les enflammer. On en peut citer un déplorable exemple. Le prof. de physique Richmann, à Saint-Petersbourg, ayant interrompu pour étudier les effets de l'électricité des nuages, le conducteur d'un p., qui descendait dans le jardin, fut soudainement à quelque distance du conducteur par une étincelle qui s'en échappa latéralement. Le professeur Richmann, qui était présent, vit l'étincelle frapper le conducteur et frapper Richmann au front: elle était, dit-il, grosse comme le poing. — La tige d'un p. a environ 10 mètres de longueur; elle se compose habituellement de 3 pièces ajustées bout à bout, savoir: une barre de fer de 8 m. 00., une baguette de laiton de 60 centim., et une aiguille de platine de 5 centim., qui représente la partie supérieure du p. est soudée à la baguette de laiton avec de la soudure d'argent, et l'on revêt encore cette jonction avec un petit capot de cuivre ou. Enfin, la baguette de laiton se joint à la barre de fer au moyen d'un goujon, q. qui entre à vis dans toutes deux, et qu'on fixe en outre par deux vis

est rempli de la laies, et l'montons e t T. Chas ferme les fil pour p. Lieu prép grossir et l'on place quand un Le p., des t qui traîne tillerie, di an p. Enle

PARCA Enc. — O troupeau du à l'événement du filer par la tige du p. s'applique dans fil et larges des pièces, l'her uns des t maintient s i chaines de boy tient au moy appelle cras clairés des e les chaines i ce qui fait q On est sursi d'autres suri e que couve et de lièvre, ne peut s'app tige de 10 à 1000 lites les rectro plu atmosphéri peaux, et d devrait, pou mauvais pen

Le premier paratonnerre établi en France donna lieu à un procès fort curieux dans lequel parut un jeune avocat, dont le nom devait, quelques années plus tard, acquérir une formidable célébrité. Voici les faits :

Un M. de Vissery de Boisvalé, grand admirateur de la découverte de Franklin, avait fait placer sur sa maison un paratonnerre. Les habitants de Saint-Omer, ne voyant, dans la flèche qui surmontait la maison de M. de Vissery de Boisvalé, qu'une machine propre à attirer la foudre et à les exposer à être brûlés par le feu du ciel, furent effrayés de cette nouveauté, et adressèrent de toutes parts des réclamations à leurs échevins. Ceux-ci, partageant peut-être aussi la panique et l'ignorance de leurs administrés, rendirent un jugement qui ordonnait à M. de Vissery de Boisvalé d'abattre immédiatement son paratonnerre. Dans



les premiers moments, M. de Vissery de Boisvalé avait refusé de se soumettre à ce jugement jusqu'à ce que la cour eût prononcé sur son appel ; mais bientôt après, forcé lui fut d'obéir, car les voisins, toujours persuadés que leurs jours seraient en danger, tant que le paratonnerre resterait debout, menacèrent de le démolir eux-mêmes. M. de Vissery ne se regarda pas pour vaincu. Il chargea alors un jeune avocat d'Arras de plaider en faveur de la découverte de Franklin. Cette défense fut présentée avec un talent et une habileté tellement remarquables qu'elle répandit au loin la réputation naissante du jeune avocat. Si d'abord les échevins de Saint-Omer avaient jugé dans leur sens, le sieur de Vissery de Boisvalé prit sur eux une éclatante revanche. Le 21 mars 1783, le tribunal supérieur d'Arras, connu sous la dénomination de conseil d'Artois, rendit un jugement conçu en ces termes :

« La cour met l'appellation et ce au néant; émendant, permet à la partie de M. de Robespierre de rétablir son paratonnerre. »

LES SONNERIES DE CLOCHES

L'UTILISATION SEULAIRE DES SONNERIES DE CLOCHES

Le pouvoir attribué aux cloches d'écartier les fléaux est attesté par la devise de Schiller.

Les cloches furent longtemps considérées comme un palliatif contre les menaces météorologiques. Personne n'est sans doute allé plus loin à ce propos qu'un prélat du XVII^e siècle :

« Les cloches dissipent les tempêtes et écartent les démons qui se mêlent dans ces météores et impressions aériennes pour nuire aux humains. L'expérience fait voir que le diable est ennemi des bonnes odeurs, tout vilain qu'il est, et ne se plaisant que dans les puanteurs et voiries ; il hait aussi l'harmonie, la musique et tout ce qui est bon et agréable. Le son des cloches parfumées est donc naturellement utile contre les démons et les orages. » Mgr CAMUS, évêque de Belley (1582-1653), Sermons.

Une cloche du carillon de Binche porte en inscription : « Saint-Pierre, Notre Patron, prie que Dieu nous garde du foudre du ciel » (1597).

L'EXPLICATION « PHYSICIENNE » ENTRE EN CONCURRENCE AVEC LA TRADITION RELATIVE A SATAN

La croyance que les cloches « baptisées » étaient odieuses au diable n'a sans doute pas survécu au-delà du XVII^e siècle.

Déjà, le théologien Jean-Baptiste Thiers avait, en 1679, dénoncé comme une pratique superstitieuse et un pacte implicite avec le démon le fait de lutter contre lui avec l'arme traditionnelle que constituaient les cloches :

« Je ne vois pas bien (...) comment on peut excuser ceux qui se servent des Oraisons et Conjurations suivantes :

31 - Conjurer la gresle, les tempêtes et les foudres, en faisant le signe de la Croix, en pratiquant les autres cérémonies, en récitant ce qui est rapporté par Mizauld »

Traité des superstitions selon l'écriture sainte, les décrets des conciles et les sentiments des saints pères et des théologiens, par M. Jean-Baptiste Thiers, Bachelier en théologie de la Faculté de Paris et curé de Chomprond (Paris, 1679, 1 vol.).

Quarante-deux ans plus tard, le même théologien, s'appuyant sur des considérations ressortissant cette fois à la physique disqualifiait implicitement Satan d'exciter les tempêtes :

VIII. On sonne les Cloches pour dissiper les tonnerres, les foudres, les tempêtes, les orages, les ouragans, & les vents impetueux ; » *Ubi cumque sonuerit hoc tinnabulum (dit l'Ordre Romain ; & le Pontifical Romain) procul recedat incurfus turbidum, percussio fulminum, laesio tonitruorum, calamitas tempestatum, omnisque spiritus procellarum. Benedicuntur Campanæ (dit le premier Concile Provincial de Cologne) et fragor grandinum, procella turbinum, impetus tempestatum, & fulgurum temperentur, infelta tonitrua, & ventorum flamina suspendantur.*

Le quatrième Concile Provincial de Milan en 1576. reconnoît cette vérité par ces mots : » *Nimbus procellifve imminentibus, sicut ecclesiasticæ consuetudinis est, Campanis fonetur, tum ad tempestatem vi divinâ, quæ ex solemniprece, sacraque benedictione ne illis inest, depellendam, tum ad Dei misericordiam implorandam christianæ pietatis orationibus.*

Jean-Baptiste Thiers,
Traité des Cloches, 1721 (pp. 153-154).

Un peu plus loin, l'auteur rejette dédaigneusement une pratique que certains devaient employer intuitivement au XVII^e siècle et qui était promise à un succès controversé : le canon paragrêle. Toujours est-il que l'on continuait à sonner les cloches dès qu'on entendait le tonnerre, afin de conjurer la foudre.

Voici un curieux mandat relatif à ce sujet :

« Les maieur et eschevins de Estinne Haute (11) ordonnent à Joseph Paradis, receveur des deniers provenant de la Queue de Trieu, de payer à Jacq Navez la somme de douze livres pour le dit Navez avoir livré la bière aux sonneurs qui ont sonné pour l'évacuation des orages, pendant l'année 1775. »

Voici maintenant un exemple datant du XIX^e siècle :

« J'étais un jour, au mois de juillet 1891, en route pour Corsavy, un vieux village dans les montagnes pittoresques des Pyrénées Orientales, près du Canigou. Nous étions menacés par un orage qui venait d'éclater comme nous étions tout près du Courtal de Très Dowy. Nous pouvions entendre la cloche de la petite église d'Alée, sonner précipitamment et sans trêve. J'en demandai à mon guide la cause et, pour réponse, il me dit : "C'est, Monsieur, la coutume, pour écarter l'orage de l'autre côté des montagnes" » (12)

Dès le XIV^e siècle, le clergé recommandait l'usage de sonner les cloches à cette fin. Ainsi en 1382 :

« Pour sonner une meute (ou volée générale) de toutes les cloches, le jour que la foudre chey en l'église... pour ce, VII s. VI d. » (13)

Il en va de même au siècle suivant. On (14) cite un article des archives d'Audenarde (Flandre), montrant qu'en 1408-1409, Cloppin de Clivière

« reçut un salaire pour avoir sonné le carillon, à l'honneur de la sainte Eglise et pour avoir sonné la cloche, à plusieurs reprises, contre le tonnerre ».

Un siècle encore s'écoule et la tradition demeure vivace :

« S'il arrive que l'état du ciel annonce tout à coup, et fasse redouter quelque grand orage, ou que la tempête elle-même menace d'éclater, qu'on sonne aussitôt les cloches au haut des tours, selon l'antique et pieuse coutume de l'Eglise, afin que, par la vertu divine qui a été communiquée à l'airain sacré dans la consécration qui en a été faite, il plaise à Dieu de détourner de dessus son peuple le coup de l'orage. » (15)

Toujours un siècle plus tard de semblables prescriptions figurent dans le contrat des sonneurs de cloches (16).

LES CONTESTATAIRES DU PROCEDE ANCESTRAL

Dès le milieu du XVI^e siècle, il se trouva des esprits avancés pour mettre en doute l'utilité d'un tel procédé.

Une ordonnance interdisant les sonneries en cause fut promulguée à Lausanne le 24 décembre 1536, par ordre des seigneurs de Berne (17).

Une vingtaine d'années plus tard, le 2 décembre 1554, un règlement publié à Orbe, dans le pays de Vaud (18), s'exprime ainsi :

« Le sonnement des cloches contre le temps est chose vaine (19) et, pour (au)tant cela est aboly et defendu. »

Il fallut attendre le XVII^e siècle pour que l'utilisation des cloches en guise de paratonnerre fût franchement mise en cause :

Extrait des registres obituaires de la paroisse de Courpière (Chef-lieu de canton du Puy-de-Dôme) :

« Le septiesme septembre 1637, fust tué de la foudre Claude Rochier, estant dans le clochier : du mesme coup furent blessez avecq luy, Antoine Dulac et Estienne Brosse ; et au même instant je soubzigné faisant les prières pour le temps devant la porte de l'esglise, fus frappé au bras droit et jetté par terre dans l'esglise et de même fust frappée la femme de Maistre Anthoine Delavigne ; et ledit Rochier fust ensevely le jour de Nostre-Dame le huist (signé) CLERC, curé. »

Or, voici ce que relatara de son côté le naturaliste suisse Horace Bénédicte de Saussure dans son *Voyage dans les Alpes* (1779-96) :

« Notre attention fut attirée par un bruit qui rappelait la stridulation des bourdons. C'étaient nos bâtons qui chantaient avec force... Dès ce moment, je compris que mes sensations douloureuses provenaient d'un écoulement électrique... »

Ce phénomène qu'on pourrait appeler **le chant des bâtons** ou **le bourdonnement des rochers**, n'est pas rare dans les montagnes.

Il faudrait conclure de tout cela, peut-être, que l'électricité se communique dans certains cas, sous la forme d'effluves vibratoires et qu'inversement, toute vibration appelle le fluide électrique. Ce qui m'amène à formuler cette loi : **le son est bon conducteur de l'électricité**. Pour bien faire, il ne faudrait pas parler en temps d'orage. » (20 mai 1897)

C'est également au XVIII^e siècle que les esprits forts assurèrent que, loin d'être salutaires, les sonneries de clo-

ches étaient pour le moins contre-indiquées.

On lit à ce sujet dans un ouvrage (20) de 1781 :

« Dans presque tous les pays, on a coutume de sonner les cloches des églises pour se garantir des accidents fâcheux que le tonnerre entraîne avec lui. Mais ces moyens sont plus dangereux qu'utiles. Aussi le célèbre Pluche remarque-t-il, dans le septième volume du **Spectacle de la Nature**, que dans l'espace de trente ans, il a observé cinq orages pendant lesquels le tonnerre est tombé sur cinq clochers dont on faisait sonner les cloches. Toute la Basse-Bretagne, le long des côtes qui s'étendent depuis Landernau jusqu'à Saint-Paul-de-Léon, fut témoin qu'en 1718, le tonnerre tomba sur vingt-quatre églises et, précisément, sur celles où l'on sonnait les cloches, tandis que celles où on ne sonnait point furent à l'abri de cet accident ; le fait est constaté dans **l'Histoire de l'Académie** pour l'année 1719, t IV p. 395. »

D'autre part, les registres paroissiaux d'Estouches, petite commune de l'arrondissement d'Étampes, nous donnent un exemple du danger résultant de cet usage :

« L'an 1783, le jour du vendredy 17 juin, a été inhumé par moy, prestre soussigné, dans le cimetière de cette paroisse, Louis Pachault, âgé d'environ 22 à 23 ans, garçon, fils de Pierre Pachault, vigneron de cette paroisse ; ledit Louis Pachault mort d'hier vers les sept heures du soir, tué dans l'église en sonnait les cloches pour détourner le gros orage qui menaçait de fondre sur la paroisse ; lequel tonnerre a encore blessé quatre autres personnes. » (I.C.C. 10 mai 1897.)

Enfin, un ouvrage se voulant scientifique, rapporte l'année suivante (21) exactement le même fait et conclut en ces termes :

« Cette histoire suffirait pour prouver le danger que l'on court de sonner les cloches lorsque le nuage orageux est déjà parvenu au-dessus de l'endroit où l'on sonne.

Ces auteurs enregistrent le phénomène mais ne l'expliquent pas. Pour trouver l'explication, la constatation du phénomène contraire ne pourrait-elle servir de base ?

S'il est prouvé que les objets terrestres vibrent d'eux-mêmes en temps d'orage, ne serait-il pas à la fois confirmé et démontré, dans une certaine mesure, que, réciproquement, la vibration de ces objets peut attirer l'orage ? »

Il semble qu'en France la législation ne se prononça à ce sujet qu'en 1784.

À la date du 21 mai de l'année en cause, on trouve un Arrêt du Parlement qui homologue et ordonne l'exécution d'une ordonnance rendue par les officiers du Bailliage de Langres (22) par laquelle il est fait défense de sonner les cloches pendant les orages.

Mais la loi qui fit autorité absolue est un autre Arrêt du Parlement, daté de Versailles, le 29 août 1787. C'est une pièce qui mérite d'être transcrite d'une manière complète :

« Vu, par la cour la requête présentée par le procureur du roi, contenant qu'il lui a été adressé différents mémoires pour empêcher de sonner les cloches pendant le temps des orages par rapport aux inconvénients qui en résultent ; que la cour, par arrêt du 21 mai 1784, a homologué une ordonnance rendue à cet effet par les officiers du bailliage de Langres ; que le procureur général a encore été informé que, dans plusieurs paroisses, on sonne sans nécessité les cloches, tant de jour que de nuit ; et comme il est important de prévenir les événements fâcheux qui peuvent arriver par la sonnerie des cloches pendant le temps des orages, et de pourvoir à ce que les cloches ne soient pas sonnées de jour ou de nuit sans motif légitime : à ces causes requéroit le procureur général du roi, etc.

Oui le rapport de Me Pierre Lattaingn, conseiller.

Tout considéré.

La cour fait défense aux marguilliers et bedeaux des paroisses et à tous autres, de sonner ou de faire sonner les cloches dans les temps d'orages, à peine de 10 liv. d'amende contre chacun des contrevenants, et de 50 liv. en cas de récidive, même de plus grands peines s'il y échet ; ordonne que les cloches ne pourront être sonnées que pour les différents offices de l'église, messes et prières, suivant l'usage et les rites des diocèses ; ordonne en outre, qu'il sera seulement sonné une cloche pour le terme des assemblées, tant de la fabrique que de la communauté des habitants ; et que, dans les cas extraordinaires qui pourront exiger une sonnerie, elle ne sera faite qu'après en avoir prévenu les curés et leur en avoir déclaré le motif, à peine de 20 liv. d'amende contre chacun des contrevenants et de plus grande peine s'il en échet ; enjoint aux substituts du procureur général du roi dans les sièges royaux du ressort de la cour et aux officiers des justices subalternes, de tenir la main à l'exécution du présent arrêt, lequel sera imprimé, publié et affiché partout où besoin sera. »

Les ordonnances et règlements que nous venons de mentionner ne sont que

des échantillons, car on pourrait faire un gros volume sur cette matière.

Ils furent rendus, les uns sous l'impression de nouvelles opinions religieuses, les autres sous celle de considérations scientifiques.

En Suisse, une loi fribourgeoise du 14 août 1813 interdit absolument l'usage de sonner les cloches pour fléchir la colère divine à l'approche des orages.

Un respectable auteur fribourgeois, tout dévoué à cette loi, s'est donné beaucoup de peine pour la justifier. Écoutons-le.

« Au dix-septième siècle, le curé de Treyvaux fut tué par la foudre sous le portail de l'église pendant qu'il conjurait l'orage.

En 1764, le clocher de l'église de Rechthalen fut incendié par la foudre au moment où l'on sonnait pour conjurer l'orage.

En 1794, la foudre tomba sur l'église de Tavel (Suisse) pendant que l'on sonnait. »

Une opinion plus scientifique fut apportée au débat par le célèbre Arago (Annuaire du Bureau des Longitudes de 1839).

« Dans l'état actuel de la science, il n'est pas prouvé que le son des cloches rend les coups de tonnerre plus imminents, plus dangereux ; il n'est pas prouvé qu'un grand bruit ait jamais fait tomber la foudre sur des bâtiments que, sans cela, elle n'aurait pas frappés. (...) »

Le danger que courent les sonneurs est celui des imprudents qui, en temps d'orage, se réfugient sous de grands arbres. La foudre frappe les objets élevés et surtout les sommets des clochers : la corde de chanvre attachée à la cloche, et ordinairement imbibée d'humidité, conduit la décharge jusqu'à la main du sonneur ; de là tant d'accidents. »

Il n'est pas inutile de relever que les édifices religieux exposés à la foudre attendirent longtemps la protection de paratonnerres. Cet appareil « ne fut introduit dans notre patrie qu'en 1783 » (23).

A l'étranger, notons le cas de la prestigieuse cathédrale Saint-Pierre de Rome qui ne fut protégée « de nombreux paratonnerres » (24) que sous le Pontificat de Pie VII (décédé, comme on le sait, en 1823).

En 1822, la cathédrale de Rouen n'avait pas encore été « équipée », car sa flèche fut embrasée par la foudre, le 15 septembre au matin, tandis que deux femmes, voisines de l'église, mouraient de frayeur.

LE PROCEDE EST PROGRESSIVEMENT INTERDIT PAR LES AUTORITES

Avant même la Révolution, l'habitude de sonner les cloches pour éloigner l'orage devint suspecte d'être inopérante, voire franchement néfaste :

Le texte le plus ancien que nous ayons rencontré à ce sujet a le mérite de s'appliquer à notre région. C'est celui que nous avons mentionné plus haut.

Il est extrait du Registre du Synode de Langres, de 1783 :

« M. l'abbé Petit, vicaire général, l'un des présidents de la commission pour le temporel, a dit qu'il n'était personne dans l'assemblée qui ne connût le danger des sonneries dans le temps des orages, qui ne fut instruit des accidents funestes qui arriveraient très fréquemment et dont on avait des exemples récents dans ce diocèse, que ces considérations et celles de plusieurs autres inconvénients encore avaient engagé le Bailliage de cette ville à rendre une ordonnance qui défendrait, sous les peines y portées, de sonner dorénavant dans le temps d'orage, il serait à propos de prier Monseigneur l'Evêque d'engager MM. les curés à appuyer cette ordonnance et à en faire sentir à leurs paroissiens la sagesse. » (25)

Sous la monarchie de Juillet semble s'être engagée une véritable controverse à ce sujet, à en juger par la presse troyenne de l'époque :

Voici un nouvel exemple du danger de sonner les cloches pendant l'orage. Nous lisons dans « Le Journal du Cher » :

« Le tonnerre, pendant qu'on sonnait à la commune de Moux, département du Cher, afin de détourner l'orage, est tombé sur le clocher et la rasé. Les sonneurs, dit-on, ont été épargnés. » (26)

Le même journal auboisi revient sur cette question deux mois plus tard :

« Les traditions sans doute sont respectables quand elles perpétuent la reconnaissance pour un bienfaiteur de l'humanité. Mais pour une bonne tradition, combien s'en rencontre-t-il de mauvaises ? C'est par tradition que l'on ne manque pas, dans un grand nombre de villages, de sonner les cloches pendant un orage ; eh bien, l'on a calculé que, dans l'espace de 33 ans, la foudre, attirée par les courants (sic) d'air, a frappé 386 clochers et a tué 300 sonneurs. » (27)

Deux mois s'écoulaient encore et le journal troyen est à même d'invoquer des exemples géographiques plus proches de l'Aube.

« Vendredi de la semaine dernière, le tonnerre est tombé sur le bureau de

l'octroi à Châlons (Marne). Le même jour, il est tombé aussi, à 3 heures de l'après-midi, sur l'église de Mont-lès-Seurre (Saône-et-Loire). Le clocher a été presque entièrement fracassé, la couverture de l'église totalement enlevée, et la charpente fort endommagée. L'église et les restes du clocher menacent ruine. On ne dit pas si l'on sonnait alors pour conjurer l'orage... » (28)

Un autre journal prend la relève à ce sujet, huit ans plus tard (29) :

« Le funeste préjugé qui attribue au bruit des cloches le pouvoir d'éloigner les orages, vient d'être la cause d'un accident fâcheux.

Il y a quelques jours, vers neuf heures du soir, un orage éclata sur le bourg de Poulaines (Indre) ; huit habitants de ce bourg qui, dès l'approche de l'orage, étaient accourus à l'église, sonnaient alors leurs cloches (peu bruyantes cependant), à grande volée, pensant que le bruit devait écarter l'orage qui les menaçait.

Tout à coup, la foudre éclate, tombe sur la flèche du clocher, qu'elle dépouille de toutes ses ardoises, ébranle les piliers qui le supportent, lézarde profondément les murs de l'église et renverse les huit imprudents sonneurs.

On crut quelque temps que le sacristain qui, lui aussi, sonnait de son mieux, avait été frappé de mort ; des soins empressés le rappelèrent à la vie, ainsi que ses compagnons qui, il faut le croire, ne seront plus désireux de renouveler l'expérience physique qui a failli leur coûter si cher. »

L'ATTITUDE DU CLERGE AU COURS DU XIX^e SIECLE

Les écrivains ecclésiastiques du XIX^e siècle se sont donné beaucoup de peine pour excuser la coutume de sonner les cloches durant la tempête ; ils sont presque unanimes pour soutenir « qu'à l'origine, on sonnait dans ces circonstances pour avertir les fidèles de se rendre à l'église afin de fléchir le ciel par leurs prières et que le peuple, perdant peu à peu de vue ce pieux motif, a fini par se persuader que le son des cloches avait, à lui seul, la vertu d'arrêter les orages ».

Une « Instruction pastorale sur les cloches », publiée en 1841 (30) est extrêmement nette à ce sujet :

« Quand les lourdes vapeurs se condensent, quand les nuages s'assemblent, quand le tonnerre gronde sur le clocher sillonné d'éclairs sinistres, compter que la cloche, balancée à pleins bras et à toutes volées dans la région de la tem-

pête, en détournera les coups, en apaisera les colères ; ou, en d'autres termes, prétendre qu'elle repoussera un fléau en lui ouvrant un large passage dans le flanc de la nue qu'elle déchire, qu'est-ce autre chose que de tenter de défier Dieu, lui demander un miracle contraire à toutes les règles de la sagesse, offenser sa bonté par une confiance qu'il réproche comme téméraire et insensée, dès qu'elle affecte de mépriser les conseils de la prudence la plus vulgaire ? »

Pourtant, comme nous l'avons vu plus haut, l'usage n'était pas abandonné partout dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

Dans le sud-ouest de la France, le sacristain passe à Pâques demander des œufs et autres menus suffrages pour cette sonnerie spéciale, destinée surtout, il est vrai, à avertir les travailleurs dans les vallons ou bas-fonds, qui ne voient pas arriver l'orage (31).

LE PERSIFLAGE DES MILIEUX RATIONALISTES

Au point de vue des réactions modernes contre l'usage des cloches lors d'un orage, nul n'a mieux formulé l'opinion rétrograde qu'Edmond About (32) dans ses « Causeries » publiées en 1866.

Voici les sarcasmes anticléricaux de ce romancier jugé spirituel.

« J'ai lu dans les journaux de la semaine dernière le compte rendu d'un double baptême qui m'a vivement intéressé. Il ne s'agit pourtant ni de filles ni de garçons, mais de deux cloches dont la plus lourde avait M. de La Valette pour parrain. L'autre est filleule de M. le comte Boudet, député. Elles parlent français et latin, ces deux cloches. Elles disent en français (suivez l'ordre des préséances, et instruisez-vous, bonnès gens !)

« Je date de 1865 ; Pie IX, pape ; Napoléon III, empereur ; Nicolas Joseph Dabert, évêque ; Justin Marcerouez, curé ; Ernest Monteil, maire, etc. »

Dans l'inscription latine elles se vantent l'une et l'autre de dissiper les orages et d'émietter la foudre : FULGURA FRANGO, dit l'une ; NIMBUM FUGO, dit l'autre. Supposez que ces deux monuments se retrouvent en 1965 dans les ruines de Bergerac ; que diront les archéologues ?...

Ils iront jusqu'à dire que, de nos jours, deux cents ans après la fondation de l'Académie des Sciences, la France croyait encore à la vertu magique d'un instrument de tapage. Fulgura frango !

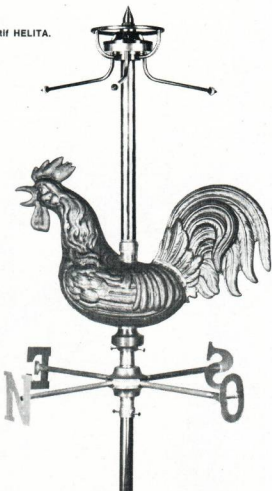
On nous comparera aux Chinois qui frappent sur leurs chaudrons pendant les éclipses pour effrayer le dragon qui mange le soleil. **Nimbum fugo!**

Nous qui sommes les contemporains, nous n'accuserons pas un esprit si moderne et si vivant de contresigner en latin les préjugés absurdes d'un autre âge. Un parrain n'est pas responsable des difformités physiques ou morales de son filleul; mais il est clair que, pour les bonnes gens qui mettent le spirituel au-dessus du temporel, les découvertes les plus éclatantes de la science moderne seront toujours considérées comme non avenues.

Voilà ce qu'on apprend à écouter le langage des cloches.

Mais les cloches auront beau dire. La science va son train. »

Paratonnerre radio-actif HELITA.





N.-D. DES VIGNES

UN DEFI INATTENDU
DE LA RELIGION A LA SCIENCE

Le 2 février 1864, le Conseil municipal de Neuville-sur-Seine, à la demande du desservant de cette paroisse, M. l'abbé Poupelier, prenait une décision lourde de conséquences.

Cette assemblée concédait, en effet, à M. le curé de Neuville, dans les terrains vagues communaux qui se trouvent **sur la côte de Champ-Bouton**, tout l'espace qu'il jugerait nécessaire pour l'établissement d'un monument à Notre-Dame-des-Vignes.

Ce prêtre voulait, en dressant ce monument à la pointe de la côte qui domine le mieux la vallée de la Seine, doter la commune d'une colonne sur laquelle se dresserait une statue de la Vierge haute de cinq mètres (33).

La presse locale de l'époque s'extasia à juste titre à l'annonce de ce projet :

« Des pièces de bois d'une énorme dimension viennent d'arriver par le chemin de fer pour être transportées à Neuville-sur-Seine. Elles doivent servir à faire un échafaudage pour élever sur une des montagnes qui séparent le village de Neuville de celui de Landreville, une colonne monumentale de 22 mètres de hauteur destinée à porter une statue de l'Immaculée Conception. (...) »

L'érection d'une statue d'une si grande dimension, sur le point le plus culminant des montagnes qui dominent les riches vallées de la Seine et de l'Ource, va attirer de nombreux visiteurs. » (34)

Malheureusement, on eut à déplorer un accident au cours de ces joyeux préparatifs :

« Le 30 juillet dernier, un ouvrier, le sieur Joubert, dit Nantais, employé à la construction du monument que M. le curé de Neuville fait ériger à la Sainte-Vierge, a eu le malheur de tomber d'une hauteur de dix mètres environ et de se fracturer les deux poignets et la cuisse droite. C'est au moment où cet homme se faisait hisser au sommet de la colonne, que la corde qui le soutenait se rompit. » (35)

Mais le plus grave, à plus d'un siècle de distance, est qu'aucun paratonnerre n'ait été prévu pour la protection d'un monument aussi exposé.

Cette omission surprend d'autant plus que Charton, auteur de la statue (1823-

1900), né à Trouan-le-Grand, était un membre très actif de la Société astronomique de France !

Notons d'autre part que, dans un ouvrage récemment paru, Georges Clause, de l'Université de Reims, cite l'homologue marnaise de notre Notre-Dame-des-Vignes auboise, sur la commune de Vincelles, près de Dormans, au sommet d'un des plus riches coteaux du vignoble, dominant la vallée de la Marne.

Il en dit ceci : **Or Notre-Dame-des-Vignes érigée par un curé qui n'était pas dépourvu ni de moyens financiers, ni d'entregent, n'est pas devenue ultérieurement le lieu d'un pèlerinage populaire.**

Celui-ci avait pourtant reçu au départ l'appui de l'évêque... et d'un député... Mais le pèlerinage populaire repose avant tout sur le merveilleux et des traditions plus ou moins sûres, mais anciennes.

(Histoire et traditions de Champagne. Mélanges d'ethnographie et d'histoire offerts à Germaine Maillot. Châlons-sur-Marne, 1979, Georges Clause. La religion spectacle. Pèlerinages et manifestations analogues dans le diocèse de Châlons à la fin du second Empire, p. 160.)

Nous ne savons si l'abbé Poupelier avait l'intention de faire que Notre-Dame-des-Vignes de Neuville devienne un lieu de pèlerinage. Nous ne croyons pas que telles aient été ses intentions. Comment aurait-il pu lutter d'ailleurs contre l'attrait de Notre-Dame-du-Chêne, à Bar-sur-Seine, à quelques kilomètres de là ?

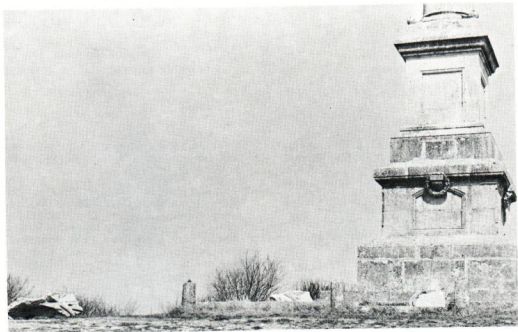
Le Dictionnaire universel des sciences, des lettres et des arts de M.N. Bouillet, dont la septième édition fut publiée précisément en 1864, était pourtant très disert sur le chapitre de la foudre. Puisque le langage courant du XIX^e siècle ignorait comme on l'a vu le terme de « colline », retenons ce qui s'applique peut-être à nos montagnes auboises :

« Les coups redoublés de la foudre sur les sommets des montagnes y laissent des traces de fusion très sensibles... »

Communication du 16 février 1979 à la Société Académique de l'Aube.

J. Déguilly.





- 1 — Henry Gruère, *La Foudre*, Mémoires n° 57 de la S.H.A.B. (années 1973-1974), page 177. Id., Coup de foudre sur la Chapelle N.-D.-du-Chemin à Ladoix-Serrigny, Mémoires n° 59 (années 1977-1978).
L'auteur précise qu'il a, d'autre part, fait un exposé sur la foudre, le 10 mars 1976, à l'Académie des Sciences de Dijon.
- 2 — Cité par M. Arnold Roth.
- 3 — Michaels (*Mag. Scient.*, de Göttingen, 1783) et Hirt (*Mag. Encycl.*, 1813).
- 4 — C'est l'inscription lisible sur la cloche Osanna de 1486 à Schaffouse (Suisse) qui l'aurait inspiré.
- 5 — Le latin classique emploie ce verbe au sens de « rendre docile », « fatiguer ».
- 6 — Cf. Jean Daunay, *Rumilly-lès-Vaudes* (1966), p. 106.
- 7 — Acte du 23 avril 1752, *ibid.*
- 8 — Document daté de 1771, *ibid.*
- 9 — D'après H. de Graffigny.
- 10 — Edouard Foucaud, *Les artisans illustres* (Paris, 1841, pp. 96 à 101).
- 11 — Belgique.
- 12 — L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux du 10 mai 1897.
- 13 — Jules Ouichérat, répétiteur à l'École des Chartes, *Notice sur plusieurs registres de l'œuvre de la cathédrale de Troyes, constatant les travaux faits à cet édifice de 1372 à 1385*. (Paris, imp. Duverger, 1848, in-82, 43 p.).
- 14 — M. de La Borde, in *Comptes des ducs de Bourgogne*.
- 15 — Saint Charles Borromée (1538-1584), archévêque de Milan. *Ordonnances synodales*.
- 16 — Eglise St-Jean-de-Troyes, contrat du sonneur Claude Bouvillon, passé devant notaire, le 23 décembre 1667 (Archives de l'Aube).
- 17 — Cité par J.-D. Blavignac, *La cloche : études sur son histoire et sur ses rapports avec la société aux différents âges* (Genève, 1877).
- 18 — *Ibid.*
- 19 — On ne dit pas encore « est chose pernicieuse » ! L'Intermédiaire des chercheurs et Curieux, 10 juillet 1897.
- 20 — De La Fond (4 vol. in-12), 1781.
- 21 — Joseph Toaldo Vicentin, *Essai météorologique sur la véritable influence des astres, des saisons et des changements de temps...*
- 22 — Nous croyons utile aux chercheurs à venir de transcrire ici, dans son intégralité, la précieuse lettre que Mlle Anne-Marie Couvret, Directeur des Services d'Archives de la Haute-Marne nous a adressée le 5 janvier dernier : « Monsieur, en dépit de mon désir de vous être agréable, il m'est impossible d'entreprendre la recherche que vous demandez : les fonds des tribunaux d'ancien régime ne sont pas classés et le texte que vous me communiquez (extrait de G 19) ne précise ni la date de l'ordonnance défendant les sonneries de cloches en temps d'orage, ni même de quel bailliage il s'agit, celui du roi ou celui de l'évêque.
L'inventaire sommaire des Archives communales de Langres antérieures à 1790 (Troyes, 1882) mentionne bien, sous la cote 1422, la sonnerie des cloches, mais sans plus de détails et les documents eux-mêmes n'existent plus (...) »
- 23 — Il s'agit du procès gagné par Robespierre.
- 24 — « L'Aube », numéro daté 4-5 septembre (année à retrouver !), p. 4, col. 1.
- 25 — Archives départementales de la Haute-Marne, G. 19, Registre.
- 26 — « Journal de l'Aube », mercredi 24 juin 1835, p. 2, col. 1.
- 27 — *Ibid.*, mercredi 19 août 1835, p. 3, col. 2.
- 28 — *Ibid.*
- 29 — « L'Aube », 1^{er}-2 août 1843, p. 5, col. 3.
- 30 — Par Mgr Giraud, cardinal.
- 31 — L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux, 20 décembre 1896.
- 32 — Edmont About (1828-1885) fut élu à l'Académie française un an avant sa mort. Franco-Maçon du Grand Orient de France, il soutint dans les journaux auxquels il collaborait et, notamment dans « Le Siècle », les positions les plus anticléricales.
- 33 — D'après Pierre Dautriat, *Neuville-sur-Seine* (monographie communale, Bar-sur-Seine, s.d. (1946). C'est nous qui soulignons certains mots.
- 34 — *Le Petit Courrier de Bar-sur-Seine*, 8 juillet 1864, p. 1, col. 1.
- 35 — *Ibid.*, 12 août 1864, p. 1, col. 1. On relira aussi le compte rendu persifleur dû à un témoin de ces faits locaux et rapporté dans le n° 26 de « Folklore de Champagne ».



Orage du 4 août 1928. Le monument aux Morts de Sainte-Savine.

ÉPHÉMÉRIDES

6 août 1363

« Le tonnerre tombe sur la tour de l'église de Saint-Loup. »

Aufauvre, **Les tablettes historiques de Troyes** (Paris, 1858).

9 juillet 1382

« La foudre tombe sur la cathédrale et endommage la charpente. »

R. de M., **Cath.**, tome I, pp. 128-129.

(Il ne s'agit pas de la tour actuelle ni du grand clocher, construit en 1410 et aujourd'hui disparu.)

1385

« Coup de foudre [sur la Cathédrale]. »

Amédée Aufauvre, **Troyes et ses environs** (Paris, 1864), p. 150.

1417

Juvénal des Ursins rapporte qu'en l'année 1417, aux diocèses de Troyes et de Châlons, « se leva un foudre ou tonnerre et merveilleuse tempête qui ne dura pas moins de quatorze heures », notamment à Lhuitre. Toutes les récoltes de la terre furent détruites, foudroyées et battues « mieux et plus que fileaux », et plusieurs personnes furent tuées.

Certaines furent trouvées mortes « avec les os tous comminés et desrompuz sans que la peau et la chair fussent aucunement entamée ».

Juvénal des Ursins, **Histoire de Charles VI**, p. 338.

1472

Un jour du mois de février, vers 6 heures du soir, alors qu'il faisait très chaud, « il descendit du ciel deux grandes clartés comme deux chandelles, passant devant les yeux des regardants, qui semblaient être fort épouvantable et en issait mault grande clarté, mais ce ne dura guère ».

Jean de Troyes, cité par Eugène Maury, **Calamités publiques et faits météorologiques avant 1790**. Grande Imp. de Troyes, 1914, 32 pages in-8.

22 mai 1511

La foudre tombe de nouveau sur la cathédrale et endommage des panneaux d'une verrière.

R. de M., **Cath.**, t. II, p. 155.

25 mai 1556

« Le tonnerre tombe pour la seconde fois, sur le clocher de la cathédrale, et y cause de grands dégâts. »

Aufauvre, **Les tablettes historiques de Troyes**, p. 79.

« Le clocher [de la cathédrale], dont l'aiguille s'élançait dans les nues à plus de 108 mètres de hauteur, ne pouvait manquer d'avoir de nombreux démemés avec l'électricité... »

Aufauvre, **Troyes et ses environs** (Paris, 1864), p. 152.

1577

Nouveau méfait du tonnerre sur la ville de Troyes (R. de M., **Cath.**, t. I, p. 47).

« A la fin du printemps, celui-ci « s'adonna à la chaleur, grande pour la saison à cause de laquelle s'engendrèrent des nuées en l'air sur la fin du mois de mai et commencement de juin, qui causèrent des grêles et des orages si terribles que les biens de champs en furent gastés et perdus, et notamment entre Sens et Troyes, environ 9 lieues de long et une de large et commença au village de Malay en tirant sur Saint-Mards, Aix-en-Othe et Jusque près de Troyes et y fut la foudre si cruelle que le pays pensait être en quasi-abîme. La grêle y fut si grosse que l'on trouva des loups morts par les champs (...) les lièvres et agneaux furent pareillement trouvés morts des coups de ladite grêle. »

Les biens de la terre en furent si bien rompus en aucuns endroit qu'il n'y fut besoin de faucher ni moissonner. »

Claude Hatton, **Mémoires**, Cité par E.-L. Colloit, **Aix-en-Othe et la région**, p. 90.



1579

La foudre tombe [pour la seconde fois] sur l'aiguille du clocher de la cathédrale.

Aufauvre.

11 janvier 1584

Le clocher de Saint-Rémi est frappé de la foudre. L'ouragan cause de grands dommages dans la ville de Troyes.

Aufauvre, **Les tablettes historiques de Troyes**.

4 juin 1605

À Venduvre, « le 4 juin [...] une fille fut tuée d'un coup de foudre s'estant mis à l'abry soubz un poirier [...] »

Registre paroissial, coll. communale. Relevé aux Archives dép.

16 juillet 1613

À Venduvre, « le 16 ju[ui]l de juillet [...] il fit un grand orage [...] lequel [jou]r une no[m]mée Nicole Carré fut tuée d'un coup de foudre proche le château de la Villeneuve, sur la fosse de laquelle on fit ce quatrain :

« Larc ne pouvant porter impuissant de soy-mesme La foudre descendant de la campagne ignée Lan mil treze, six cens, de Juillet le seziesme Le darda sur le chef de Luquine Carrée. »

Registre paroissial de la coll. comm. Relevé aux Arch. dép.

1617

Incendie du clocher de Saint-Pierre, à Bar-sur-Aube, occasionné par la foudre ; le feu fut si ardent que les sept cloches furent fondues.

Chevalier, **Histoire de Bar-sur-Aube**, cité par E. Maury, *op. cit.*

1618

La foudre tombe [pour la troisième fois] sur l'aiguille du clocher de la cathédrale.

Aufauvre, **Troyes et ses environs**.

1640

La foudre tombe [pour la quatrième fois] sur l'aiguille du clocher de la cathédrale.

La foudre endommage considérablement le couvent de la congrégation Notre-Dame, à Troyes. (R. de M., **Cathéd.**, tome I, p. 47.)

17 janvier 1653

À Rigny-le-Ferron, « l'an 1653 [...] le dix septiesme jour du mois de janvier sur les six heures du soir ait arrivé un grand tonnerre et esclaires et grelle a lestonnement de beucoup de p[er]so[n]nes laquelle grelle a brisé beaucoup de vitres tant en l'église de ce lieu que autres lieux de la ville [...] »

Registre paroissial, collection communale. Relevé aux Arch. dép.

15 juin 1660

Le jeudi 15 juin, jour de la Fête-Dieu, un orage s'abattit sur Eclance. Un bourgeois y fut tué par la foudre.

Abbé Caulin, « **Quelques seigneuries...** » Cité par E. Maury, *op. cit.*

AOÛT 1667

A Villehardouin, mort d'un homme tué d'un coup de tonnerre.

Registres paroissiaux, Collection du greffe. Relevé aux Arch. dép.

6 mars 1677

L'ancien clocher de la cathédrale est frappé de la foudre et subit une violente secousse. L'évêque Malier voit, d'une fenêtre de l'évêché, le tonnerre tomber sur l'édifice.

Aufauvre, Les tablettes historiques de Troyes.

3 juillet 1697

La foudre tombe [pour la cinquième fois] sur l'aiguille du clocher de la cathédrale.

Le tonnerre tombe pour la septième fois sur le clocher de la cathédrale qui devait, trois ans plus tard, entraîner la ruine de toute la toiture et endommager considérablement l'édifice.

Aufauvre, Les tablettes historiques de Troyes.

Nuit du 7 au 8 octobre 1700

« Le fluide électrique embrasa le sommet du clocher. Malgré les efforts tentés au début de l'incendie, la flamme gagna de proche en proche, et bientôt l'aiguille qui planait au-dessus de la ville ressembla à une torche ardente dont les lueurs grandissantes jetaient au loin de sinistres clartés... »

Amédée Aufauvre, Troyes et ses environs, p. 152. Pour la huitième fois, la foudre frappe le clocher de la cathédrale [Lucien Morel-Payen, *Aim. T.A.* pour 1935, écrit qu'elle avait été frappée seize fois en trois siècles sans être trop endommagée].

Cet accident, survenu à une heure du matin, détruit le clocher qui s'élevait à 180 pieds, la toiture et ses plombs, les cloches et une statue colossale de Saint-Michel, posée à la pointe du pignon de façade, du côté du portail. En tombant, cette statue crève une voûte et tue trois ouvriers. Des dommages considérables sont ainsi occasionnés à la tour, aux voûtes et aux vitraux.

Amédée Aufauvre, Les tablettes historiques de Troyes, p. 152.

Note du curé Filleux, de la paroisse des Noës.

« En cette année, la nuit du septième octobre, le feu du ciel a tombé sur l'église Saint-Pierre de Troyes et a brûlé entièrement la cloche du clocher et toute la charpente [...] la perte est estimée par des experts plus de trois cent mil livres. »

Archives communales, fin du registre de 1700 (Relevé aux Arch. dép.)

Note du curé Matoulot, de la paroisse de Piney : « Le huitième jour du mois d'octobre 1700, à une heure ou environ après minuit, le feu du ciel tomba sur le clocher de l'église Saint-Pierre de Troyes, cathédrale du diocèse, et s'attacha au-dessous la pomme du dit clocher en forme d'une étoile pendant une bonne demie heure.

Il fondit le plomb et, ayant pénétré jusques aux bois, il brûla le dit clocher et ensuite toute la haute couverture de l'église, et non celle de bas costés, sans qu'il soit resté de la dite couverture ny du dit clocher aucune chose. Les maisons du voisinage n'en ont ressentis aucun dommage parce que l'air étoit fort tranquille. La perte est fort considérable et est estimée, avec les voûtes qui sont fort endommagées, à cinq et six cent mil livres. Les seigneurs évêques François Bouillillier et Denis Bouthillier, travaillent fort à son rétablissement et y contribuent de tout leur pouvoir. »

N.-B. : Ce texte a été repris et résumé au feuillet 20 r du cahier de l'année 1700 de la collection communale.

Mai 1701

Le 18 mai, à Lusigny est inhumée Antoinette Noël, âgée d'environ 21 ans, qui a été tuée « d'un coup de tonnerre... » ; elle est inhumée dans le cimetière, « après qu'on eut trouvé sur elle des marques de chrestien... »

Registre paroissial.

Jeu 7 août 1701

A Trouan-le-Petit, le jeu 7 août, est enterré André Person trouvé mort sous les ruines d'une grange du château de Mr de Longueil, « l'accident étant arrivé par un coup de foudre. »

Registre paroissial, série communale. Relevé aux Archives dép.

Lundi 24 mai 1706

A 7 heures et demie du soir, le tonnerre tomba sur la flèche du clocher de Saint-Pierre, à Bar-sur-Aube et le feu se communiqua rapidement aux trois dômes.

Délibérations [du Corps de Ville ?] Cité par E. Maury, op. cit.

Le même jour à huit heures, le clocher de l'abbaye de Clairvaux fut également détruit par la foudre.

Sémilliard, *Manuscrits*, tome II. Cité par E. Maury, op. cit. (celui-ci indique que le chroniqueur troyen se trompe d'année, plaçant ces deux sinistres en 1703).

25 mai 1706

[A Chavanges] « il a fait de terribles nuées, de la grêle qui a causé grand dommage. Le tonnaire est tombé sur le clocher de Chavanges et sur l'église St-Pierre de Bar-sur-Aube. »

Registres paroissiaux (minute). Relevé aux Arch. départ.

21 juillet 1707

A Lusigny, sont inhumés dans le cimetière trois femmes décédées la veille subitement, « s'en retournant de faulxier. »

Registre paroissial, coll. comm. Relevé aux Arch. dép.

27 juin 1713

A 2 heures et demie de l'après-midi, la foudre tomba sur le clocher d'Hampigny et y mit le feu.

Sémilliard, *Manuscrits*, tome II. Cité par E. Maury, op. cit.

Dimanche 23 juin 1720

A Montfey, « le Dimanche vingt-trois juin, sur les quatre heures du matin, il (...) est tombé pendant près d'une demie heure une gresle grosse la plupart co[m]me des œufs, cornee, de la hauteur du genouil, poussé par un grand vent et sans pluie, qui a perdu entièrement[en] tout ce qui étoit semé sur la terre, sans espérance d'aucune récolte, les terres, les vignes, les praz, les chenevières, les arbres, les fruits, les jardins ont été foudroyés ; cet orage est tombé sur tout le finage d'en bas de la paroisse et a perdu également[en] toutes les paroisses voisines, et un pays de plus de 20 lieues de long sur une demie de large. On [n] a de mémoire d'homme rien vu de semblable. »

(Collection communale.) Recueilli par les Archives dép.

19 (?) octobre 1726

Phénomènes météorologiques qui jettent l'effroi dans la population. Le bruit de la fin du monde se répand et la foule épouvantée remplit les églises. Le ciel est en feu ; des lueurs électriques les sillonnent, accompagnées de détonations.

Aufauvre, Les tablettes historiques de Troyes.

15 août 1733

A Bragelonne, le 15 août, sont inhumées deux personnes « tuées dans les champs par le feu du ciel ou par le tonnerre. »

Registre paroissial (minute). Relevé aux Arch. dép.

30 juin 1742

Dans l'après-midi, un violent orage s'abattit sur la région de Soulaïnes, de Morvilliers et d'Épohémont. Deux jeunes gens de cette dernière localité (...) qui gardaient des bestiaux (...) ont été foudroyés sous un arbre qui les abritait.

Etienne, *Monographie d'Épohémont*. Cité par E. Maury, op. cit., p. 18.

30 juin 1742

Le 30 juin 1742, dans l'après-midi, un violent orage s'abattit sur la région de Soulaïnes, de Morvilliers et d'Épohémont.

Deux jeunes gens de cette dernière localité, Nicolas Baveux, âgé de 24 ans et Edme Lurat, âgé de 21 ans, qui gardaient des bestiaux près du fort de l'étang de Villemahu, furent foudroyés sous un arbre qui les abritait.

Le lendemain matin, Nicolas Canivet, lieutenant en la justice de Morvilliers, se transporta, avec son greffier, François Tassin et Michel Boulenger, sergent, à l'endroit où les jeunes gens avaient été tués.

Il trouva les corps et cadavres desdits Baveux et Lurat sur leur séant, le dos appuyés contre un petit pommier sauvage, étant sur la rive des bois usagers de Morvilliers...

Lesdits deux cadavres avaient été accidentés par le tonnerre et éclair d'icelui, suivant ce qui a apparu à leur visage et estomac tout noirs et brûlés. »

D'après Etienne, *Monographie d'Épohémont*.

Jeu 14 novembre 1743

A Ossey-les-Trois-Maisons, « sur les 2 ou 3 heures après-midi [...] on a entendu de gros coups de tonnerre accompagnés d'éclairs, de pluys et de grésil en abondance. »

Archives communales. Relevé aux Arch. dép.



15 août 1746

La foudre tomba à 8 heures du matin, sur la grange d'une ferme d'Épagne. Cette grange fut incendiée, de même que les écuries voisines.

Archives départ. E. 161. Cité par E. Maury, *op. cit.*, p. 19.

26 juillet 1751

[A Fontenay-de-Bossey]. Marie Léger, fille de Louis Léger, laboureur, et de Marie Léger, âgé de dix-huit ans quatre mois, ayant été frappée du tonner dans l'église le vingt-six juillet est morte sur-le-champ et a été inhumée le lendemain dans le cimetière de cette paroisse en présence de Louis Léger, Michel Léger, André Clerain et Etienne Bertrand qui ont signé pour la plupart... »

Bulletin paroissial (minute). Relevé aux Arch. de l'Aube.

30 août 1761

Le clocher de Saint-Urbain dont la légèreté répondait à l'élégance de l'édifice, est frappé de la foudre. C'est depuis cette époque que l'on voit l'informe tabatière servant d'abri à la sonnerie.

Aufauvre, Les tablettes historiques de Troyes. Voir aussi Lucien Morel-Payen, *Alm. T. A.* 1935.

27 juin 1764

A Pont-sur-Seine, « le 27 juin, veille de la petite feste Dieu [...] sur les six heures du soir [...] il a fait un orage épouvantable [...] entre autres deux coups de tonnerre à faire frémir les plus déterminés. Il est tombé sur cette Église ou paroisse en trois endroits [...] le premier carreau [...] ou coup de foudre a découvert le comble du cœur et l'a parcouru dans l'endroit où est posé la croix en forme d'arc en ciel en éclatant [...] brisant une partie de la tuille et se jetant encore sur d'autres couvertures du bâtiment a costé.

La deuxième foudre a percé un mur de 6 pieds d'épaisseur a coté de la sacristie dans la chambre du curé, et a comme pris plaisir à jeter les pierres et les décombres sur son lit. Il y avoit dans lad[ite] chambre un petit Jesus dans une crèche [...] Il a été mis en morceaux et le petit lit de taffetas sur lequel l'enfant Jesus estoit couché a été transporté dans l'autre chambre attenant sans estre endommagé. La foudre a percé un autre mur pareille épaisseur pour se transporter dans la sacristie, ou elle a frappé en plusieurs endroit. L'enfant du chaire a vu du feu qui voltigeoit et s'en est enfuit en pleurant [...] Celui du bedeau qui estoit dans leglise a esté jeté par terre, apparament par l'impulsion de laire [...] Car il dit avoir esté poussé et n'a point eu de mal que la peur. Au second coup aussi effrayant que l'autre [...] le tonnerre est tombé dans la cuisine, ou sestoit réfugié le Curé avec l'ainée de ses sœurs [...] Cette foudre a éclaté comme ils sortoient et a environné cette sœur qui est tombée comme morte au pied du Curé qui sest enfuit dans la salle en criant [...] ma sœur est tuée du tonnerre [...] Deux de ses neveux [...] a ces mots, ont fondu en larme [...] Et le curé retournant sur ses pas pour voir si le feu avoit pris [...] a trouvé sa sœur qui se relevoit, en lui disant [...] vous nestes donc pas morte ? [...] Elle a répondu quelle n'avoit rien entendu ny vu [...] mais seulement senti un coup sur la teste qui l'avoit renversée.

C'est une espèce de miracle [...] car le Curé a vu plusieurs carreaux de feu lentorer et les troupes qui estoient en garnison ont vu sortir la foudre enflammée par la cheminée de cette cuisine.

Apparament que cette même foudre a aussi passé dans la chambre au dessus, on sest aperçu qu'elle avoit ouvert deux batans ou portes d'armoir par les gens ou bien en déchirant le bois et les démontant comme avec un mauvais ciseau. On sest aussi aperçu qu'il avoit percé le mur au dessus du banc des marguilliers et que de là [...] il avoit monté dans la tribune a costé de la cuisine ou il a fait bien du ravage. L'instant d'avant [...] cette place estoit occupée par la plus jeune des sœurs du Curé qui [...] heureusement venoit de quitter cette place pour courir après ses neveux dont elle estoit inquiète. Cette sollicitude luy a valu la vie, car la foudre l'aurait réduit en cendres.

En un mot [...] ce jour là le tonnerre a son ordinaire, a fait des choses surprenantes car il a aussi esté tomber à cent pas de là, vis avis la porte de la fermière de Prieuré.

Et c'est un miracle que le prieuré appartenant a Monsieur Labbé de Fleury [...] Evêque de Chartres, n'aye pas esté consumé par les flammes et cinq ou si personnes réduites en cendre.

C'est ce que le sieur Baudouin [...] Curé certifie véritable pour avoir vu par luy même tout ce qui est cy dessus et des autres parts [...] rapportés à Pont le 28 juin 1764. Baudouin [...] curé.

Collection communale.

[1] Carreau : Poétiquement : « Carreaux de la foudre ». Expression due au fait que l'on croyait la foudre formée d'une matière solide que l'on comparait aux carreaux d'arbalète. J.D.

1768

[A Lignol-le-Château] « été a été des plus orageux ; on a souffert dans quantité de Pays de la grêle et du tonnerre ».

Note du curé in *Registre paroissial* (minute). Relevé par les Arch. dép.

27 juin 1772

[A Gumery] « le vingt-sept juin 1772 sur les onze heures du soir, il y a eu un orage des plus violents et un vent impétueux accompagné d'éclairs très vifs, continuel et de tonnerres. Huit granges ont été abattues dans laparaisse [...] beaucoup de toits endommagés, de maisons découvertes [...] des arbres arrachés, cassés, tortillés en différentes manières de sorte que l'on a été obligé de couper bien des bois avant leur temps. Le fracas que tout cela causoit empêchoit de distinguer le tonnerre. Il n'y a point eu de grêle [...] Les grains ont très peu souffert [...] »

Cet orage a duré dans sa force près d'une heure [...] il a tenu plus de quatre-vingt lieues de pays et causé dans beaucoup d'endroits des dommages bien plus considérables, la nécessité ou on se trouvoit de tous costez de faire des réparations ont fait monter le prix de la tuille et des journées des ouvriers qui ont profité de la circonstance. »

Note du Curé Tonnellier in *Registre paroissial* (minute). Relevé aux Archives de l'Aube.

24 mai 1773

A Racines, « les nommés Eloi Berlot, Etienne Chailley, manoeuvrier, demeurant au hameau des Cousturots, de cette paroisse de Racines et Forgeot, tisserand audit lieu, ont été incendiés par le feu du ciel le 24 mai qui a réduit leurs bâtiments en cendres [...] On ne pouvait en approcher tant le feu étoit ardent ».

Registre paroissial, collection communale. Relevé aux Archives départ.

10 août 1774

Un orage d'une grande intensité éclate au-dessus de Troyes et de la banlieue. La foudre cause un incendie à Saint-Mesmin, et une trombe compromise qui se restait de froment sur pied.

Aufauvre, Les tablettes historiques de Troyes.

27 juin 1783

Violent orage qui répand l'effroi dans la ville. Le tonnerre ne cesse de gronder pendant plusieurs heures de suite. Le fluide électrique frappe la ville en plus de vingt places, sans cependant occasionner d'incendie.

Les églises de Saint-Nizier de Troyes; des villages de Sainte-Syre et de Saint-Léger, sont frappées de la foudre.

Aufauvre, Les tablettes historiques de Troyes.

N.B. Dans ses registres paroissiaux, le curé de La Ferté-Macé, en Normandie, a noté ce qui suit :

« Depuis le 12 juin jusqu'au milieu d'octobre 1783, on a remarqué dans l'air pendant plusieurs mois, des brouillards secs que les physiciens de notre temps appellent brouillards électriques.

Ils ont beaucoup obscurci l'atmosphère et nous dérobaient les rayons du soleil et de la lune deux à trois heures après leur lever et surtout après leur coucher. Le soleil et la lune pendant les brouillards étaient rouges comme du sang du matin au soir. »

11 juillet 1788

Violent orage qui, pendant toute la nuit, consterne tous les habitants de Troyes et du voisinage.

Le clocher de Thennelières est foudroyé.

Aufauvre, Les tablettes historiques de Troyes.

Lundi 8 septembre 1788

Lundi 8 septembre, à six heures du soir, deux hommes de Précy-Saint-Martin furent frappés de la foudre et trouvés mort sur le chemin de traverse de Lesmont et Précy. Cet accident arriva au premier coup de tonnerre qui précéda la pluie. On a observé sur la tête du nommé Deligny une plaie d'environ deux pouces de long sur un demi-pouce de profondeur, avec une cavité d'un pouce

sous la peau ; les cheveux étoient grillés, il y avoit à ses jambes et dessous les doigts de ses pieds de légères meurtrissures, auxquelles étoient collées de petites parcelles du cuire de ses souliers (déchirés par la foudre), tous ses habits étoient en morceaux, sans aucune plaie apparente sur son corps que celle de la tête. Il paroit qu'il a été enveloppé par la foudre, et qu'elle a fait explosion sur lui ; car on a trouvé son argent ainsi que des lambeaux de ses habits, jusqu'à vingt pas ; ses bas de coton étoient seulement criblés de trous. Les canelures de son porte-colle d'argent ont été fondus par le fluide électrique, et ses boucles de jarrettières et de souliers du même métal tortillées et noircies ; mais sans fusion ; ses boutons de manches qui étoient d'étain n'ont éprouvé aucune altération. Son camarade mort à trois pas de lui, n'avoit aucune plaie apparente, mais seulement un peu de sang à la bouche ; ce qui prouve qu'il a été suffoqué par la vapeur sulphureuse.

Journal de Troyes, 17 septembre 1788.

12 juillet 1789

Un orage éclate au-dessus de Troyes. La foudre cause plusieurs dommages au réfectoire du Collège.

Aufauvre, Les Tablettes historiques de Troyes.

Vendredi 8 avril 1842

Vendredi dernier, à trois heures après-midi, la foudre est tombée à Nogent-sur-Seine, par la cheminée du sieur Amédée Delaunay, boulanger, cour Gallet, pendant qu'il étoit avec quelques personnes tout près de cette cheminée. Le tonnerre a causé peu de dégâts, et n'a heureusement atteint personne ; il est sorti en cassant un carreau de la porte vitrée de la cour. La commotion a été si forte que tous les voisins ont cru qu'il étoit tombé chez eux. Malgré le plus abominable temps, il s'est trouvé du monde en un clin d'œil pour porter des secours, s'il en eût été besoin. On en a été quitte pour la peur.

Petites-Affiches de Nogent.

Mardi 12 juillet 1842

On nous écrit des Riceys, 13 juillet 1842 : Hier, dans l'après-midi, le tonnerre est tombé dans la maison de M. Gérard-Verdin, propriétaire à Ricey-Haute-Rive ; heureusement, personne n'a été tué ni blessé. Le fluide électrique s'est dirigé d'abord sur un fil de fer servant à faire mouvoir une machine qui, placée au-dessus d'un tuyau de cheminée, est destiné à empêcher la fumée. A la faveur de cet appareil, le fluide s'est introduit dans une pièce de l'étage supérieur, où il a dégradé une petite portion de mur, en prenant pour conducteur une tringle de grands rideaux. De là, il est descendu dans la salle à manger, où le couvert étoit mis. Mme Gérard-Verdin préparait son dessert à côté de la cheminée, lorsque, tout à coup, le fluide perça le mur au-dessous de la glace, et couvrit cette dame de plâtras et autres débris, sans lui faire aucun mal. L'état de surdité de cette dame, occasionné par son âge avancé, ne lui avoit pas permis d'entendre la détonation. La pendule qui étoit sur la cheminée, ainsi que d'autres objets électrisables qui se trouvaient dans la salle, n'ont point été dérangés, ni endommagés.

En sortant de la salle, le tonnerre a entraîné avec lui, à travers un carreau, plusieurs fragments de plâtre retrouvés depuis dans la cour, à quelques mètres de la fenêtre.

A cet instant, M. Gérard-Verdin qui étoit sur son perron et se disposoit à rentrer pour se mettre à table, est resté comme anéanti et suffoqué par l'odeur du soufre, sans cependant qu'il lui arrivât de plus grand mal.

Poursuivant sa course rapide, le fluide est allié de là dans une maison voisine, en s'introduisant par la cheminée. Là, il brûla légèrement le jaret du sieur Buot (dit le Prussien), et cela, chose étonnante, sans endommager aucunement son pantalonn.

L'Aube, samedi 16 juillet 1842.

Mardi 19 juillet 1842

Mardi dernier, à quatre heures du soir, le tonnerre est tombé à Bar-sur-Seine, sur la grande croix du cimetière. La pierre qui lui servait de pied a été brisée en plusieurs morceaux.

L'Aube, mardi 26 juillet 1842.

Dimanche 9 août 1842

La foudre est tombée, dimanche dernier, dans plusieurs endroits de notre ville [Troyes].

Il n'y a eu, heureusement, aucun accident à déplorer.

L'Aube, mardi 22 août 1842.

Vendredi 9 juin 1843

Le 9 juin, la foudre est tombée à Arembécourt, sur la maison du sieur Lorphelin ; elle a seulement brisé le tuyau de la cheminée.

L'Aube, mardi 20 juin 1843.

Août 1843

Nous lisons dans le dernier numéro de l'Echo d'Arcis :

Il y a peu de jours, vers sept heures du matin environ, par un temps calme, mais sombre et pluvieux, un globe de feu s'est montré aux yeux de plusieurs personnes qui se trouvaient dans les rues de Plancy (canton de Méry, arrondissement d'Arcis-sur-Aube), et il a disparu instantanément. L'apparition de ce météore igné a été accompagnée d'un violent coup de foudre qui a causé un ébranlement général.

Le fluide électrique, en faisant irruption par le tuyau du poêle dans un atelier où une trentaine d'ouvriers bonnetiers étoient occupés, a secoué violemment ceux qui étoient assis.

L'un d'eux, homme déjà âgé et atteint de douleurs rhumatismales assez aiguës, sentit le fluide frapper la fonture de son métier et passer sur son visage ; presqu'au même moment, le banc du métier et l'ouvrier furent lancés à quelques pas de là.

Cet événement parait jusqu'ici avoir eu une influence plutôt bénéfique que fâcheuse sur la santé de cet homme, car il n'a pas encore, depuis la secousse qu'il a ressentie, éprouvé les douleurs rhumatismales qui l'avoient travaillé cruellement jusque-là.

L'Aube, 17-18 août 1843, p. 3, col. 2.

Nuit du dimanche 26

au lundi 27 janvier 1845

Une bourrasque de vent, qui s'est fait sentir dans la nuit de dimanche à lundi, a causé de grands dommages aux habitants et aux propriétés.

On nous rapporte que la foudre est tombée en plusieurs endroits, entr'autres à Cussangy, sur la maison du sieur Joseph Laffrat ; après avoir pénétré par la toiture du grenier, elle y a cassé une des solives du plancher et est descendue dans une des chambres du rez-de-chaussée, où elle a dégradé tous les mortiers. Les personnes qui étoient couchées dans cette maison en ont été quittes, fort heureusement pour la peur, car elles n'ont éprouvé qu'une commotion extraordinaire qui les faisoit trembler dans leur lit.

Le Petit Courrier de Bar-sur-Seine cité (sans date) dans L'Aube, nos des 27-28 janvier janvier 1845.

Jeudi 11 septembre 1845

[A Troyes], jeudi soir, vers six heures, la foudre est tombée sur un pin du jardin du sieur Maugoust, limonadier à la Tour-Boileau.

Plusieurs personnes qui se trouvaient chez ce dernier s'en aperçurent à l'odeur sulphureuse qui tout à coup les incommoda.

Leur conviction devint encore plus grande sur l'action du fluide électrique, lorsqu'ils virent pendant 10 minutes de la fumée s'échapper de la cime de l'arbre résineux.

La foudre n'a laissé nulle autre trace de son passage.

L'Aube, n° daté 14-15 sept. 1845, p. 2, col. 1.

Vendredi 24 juillet 1846

Hier, vers dix heures du soir, la foudre est tombée sur la caserne de la gendarmerie ; sur l'aile droite des bâtiments occupés par MM. les officiers. La foudre n'a causé fort heureusement aucun événement fâcheux.

Aujourd'hui, il est facile de voir qu'une vingtaine de tuiles ont été soulevées ou brisées. On remarque également avec curiosité que quelques morceaux de ces tuiles ont été en quelque sorte triflés par le fluide électrique. Une solive du grenier a été à moitié rompue, une cheminée quelque peu lézardée et quelques pierres qui formaient cordon en ont été aussi détachées.

En pénétrant dans le grenier, le fluide a laissé, d'une manière inoffensive des traces sensibles de son passage, puis est ressorti par la partie nord-ouest du bâtiment, et a roulé le long du qui aux pieds de M. Baudesson, directeur des contributions directes, qui se rendait avec sa demoiselle et son fils à la soirée de Mme Doyen.

Un ouvrier cordonnier qui se trouvait près de la gendarmerie a été atteint par le fluide ; cet homme ne pouvant résister à la vive commotion qu'il éprouva, tomba à terre, mais peu après il put se relever et gagner sa demeure. »

L'Aube, 25-26 juillet 1846, p. 3, col. 1.

« Le sieur Loppin qui, le 24 juillet, fut violemment atteint, près de la caserne de la gendarmerie par le fluide électrique, est aujourd'hui si dangereusement malade, que les médecins perdent tout espoir de le sauver. »

L'Aube, 2-3 août 1846, p. 4, col. 1.

« Hier, 24 juillet, vers huit heures du soir, la foudre est tombée à Nogent-en-Othe près Saint-Mards, et y a consumé deux maisons et une écurie. »

L'Aube, 25-26 juillet 1846, p. 3, col. 1.

Vendredi 28 août 1846

Vendredi soir, vers neuf heures, la foudre est tombée à Lagesse, près Chaource, sur une maison couverte en paille. Instantanément elle a été enlevée par les flammes, ainsi que deux autres maisons presque contiguës. Rien n'a pu être sauvé.

L'Aube, 30-31 août 1846, p. 2, col. 1.

Lundi 28 septembre 1846

« Une lettre que nous recevons de Blaincourt nous annonce que la foudre est tombée, le 28 septembre, vers cinq heures du soir, à Juzanvigny, canton de Soutaines, au domicile du sieur Lallemand, père des malheureux incendiés de la ferme de la Folie. »

Deux bottes de chanvre déposées près de la cheminée ont seulement été consumées, grâce aux personnes de la maison qui ont pu souffler, dès son principe, ce germe d'incendie. La foudre n'a laissé de son passage aucun autre indice. »

L'Aube, 1er-2 octobre 1846.

Samedi 21 mai 1864

« Un incendie, occasionné par la foudre, a éclaté à Cormost (canton de Bouilly), le 21 courant à midi, au domicile du sieur Nicolas Mosnier, marchand de bois et a détruit, en moins d'une heure, tous les bâtiments ainsi que le mobilier qu'ils renfermaient... »

L'Aube, 25-26 mai 1864.

« On écrit de Bar-sur-Seine, que samedi dernier, 21 mai, vers deux heures de l'après-midi, un violent orage a causé des dégâts considérables dans plusieurs communes de la vallée de l'Ource et de la Seine ; à Loches, à Landreville, à Essoyes, à Verpillères, à Cunfin, à Buxeuil, à Nueville, à Gy, à Courteron ; et dans quelques autres localités, les vignes et les arbres fruitiers ont été détruits par la grêle. »

Déjà ces communes avaient eu beaucoup à souffrir de la gelée ; mais aujourd'hui on y considère la récolte de la vigne comme compromise. »

L'Aube, 27-28 mai 1864.

« On nous écrit de Vaudes que samedi dernier, 21 courant, la foudre est tombée sur la bergerie du sieur Nicolas Brunet, propriétaire. Deux agneaux ont été tués, la cloison démolie, et la toiture brisée. »

L'Aube, 27-28 mai 1864.

« Le 21 du courant dit l'Echo d'Arcis, la foudre est tombée à Droupt-Sainte-Marie, sur la maison habitée par le sieur Jaubert, Léon, bonnetier. Celui-ci était sorti. »

En rentrant, il remarqua des dégâts dans la maison et dans sa grange ; cinq carreaux d'une fenêtre étaient cassés. »

Il n'a rien été brûlé. »

L'Aube, mardi 31 mai 1864, p. 3.

« On nous écrit de Vaudes que, samedi dernier, 21 courant, la foudre est tombée sur la bergerie du sieur Nicolas Brunet, propriétaire. Deux agneaux ont été tués, la cloison démolie, et la toiture brisée. Un commencement d'incendie s'est déclaré dans les fourrages placés au-dessus de l'étable ; mais de prompts secours ont arrêté les progrès du feu. »

L'Aube, 27-28 mai 1864, p. 2, col. 2.

Jeudi 2 juin 1864

« Jeudi 2 juin, dit l'Echo d'Arcis, vers six heures du soir, un orage d'une assez grande violence a eu lieu sur la commune de Chassericourt. Le tonnerre est tombé sur une écurie appartenant à M. Pierre-Louis Travaillot, où il a tué une vache. »

Il était entré par la toiture dont il a broyé une grande quantité de tuiles. Diverses pièces de bois qui forment clôture au bout de l'écurie, ont été brisées avec fracas. »

La première des six vaches a été tuée, deux domestiques ont été renversés par le coup. La grange était remplie de fumée et de poussière. »

Le dommage est d'environ 400 F. »
L'Aube, 12-13 juin 1864, p. 3, col. 2.

Mardi 7 juin 1864

« Accident causé par la foudre. »

Mardi dernier, pendant l'orage qui a éclaté sur la vallée de l'Aube, vers une heure de l'après-midi, un des ouvriers occupés à la tranchée de Jessains a été frappé mortellement par la foudre, un second a été renversé et a éprouvé de violentes douleurs aux épaules, et un troisième a ressenti les effets du fluide électrique dans les jambes. »

Ces trois ouvriers avaient quitté le chantier, et au lieu de s'abriter sous des sapins comme leurs camarades, ils s'étaient sauvés en courant à Jessains. L'ouvrier mortellement frappé habitait Dolancourt ; il s'appelle Louis Collin, et est âgé de 32 ans. On n'a trouvé sur son corps aucune trace de blessure ; mais son chapeau a été déchiré et carbonisé. »

Le Mémorial.

Jeudi 16 novembre 1876

Jeudi dernier, 16 novembre, entre quatre heures et demie et six heures du soir, un orage violent, précédé d'une pluie diluvienne, a éclaté à Faux-Villecerf, canton de Marcilly-le-Hayer. Le tonnerre est tombé sur la maison du sieur Siron-Challoy, maréchal-ferrant à Faux-Villecerf. La foudre a coupé la cheminée de la forge construite en briques comme avec un couteau et a rasé la toiture. Les briques ont été éparpillées, brisées toutes en menus morceaux, et elles ont volé à sept ou huit mètres autour des bâtiments. Un fusil chargé, placé dans l'intérieur de la maison a éclaté par suite de la commotion électrique. Une forte détonation s'en est suivie. Des plaques de tôle ont été tordues en spirale. Aucun autre accident ne s'est manifesté, et personne n'a été blessé au dans des bâtiments, sur les murs desquels la foudre a marqué son passage en plusieurs endroits. »

L'Aube, Vendr. 24 nov. 1876, p. 2, col. 4.

Septembre 1898

« A Ramerupt, M. Ferrot, l'aubergiste du village qui, depuis le matin s'est plaint de la chaleur accablante, se traîne péniblement sur le pas de sa porte. Atteint de rhumatismes aigus aux jambes, il ne se déplace qu'avec des cannes et tout effort le fatigue. »

Comme il tourne la tête pour regarder vers le centre du pays, un éclair gigantesque suivi d'un horrible claquement le foudroie. »

Projeté violemment au fond de la pièce, il tombe sans connaissance ; on le ramène difficilement, mais le malheureux reste prostré, complètement aveugle. »

Il ne retrouve progressivement la vue qu'au bout d'une dizaine d'heures. »

Les douleurs s'atténuent alors et il s'aperçoit avec une surprise émerveillée que ses rhumatismes ont complètement disparu. »

Mme J. Gagnière, Vie en Champagne, n° 270, Pierre Gaurou.

La terre de ses colères. Cité par Mme J. Gagnière, Vie en Champagne, n° 270, p. 15.

Mardi 5 juin 1900

« A Troyes, le tonnerre est tombé dans l'ancienne propriété de M. Marot, près de l'usine Quinquet. »

Le Petit Troyen, mercredi 6 juin 1900.

Mardi 12 juin 1900

« La foudre est tombée non loin de Pargues, sur une meule de paille appartenant à M. Régnier-Vivay, cultivateur à Pargues. »

Cette meule qui comprenait environ 1 600 bottes de paille de blé a été totalement détruite. »

C'est une perte de près de 500 francs pour le propriétaire. »

Le Petit Troyen, vendredi 15 juin 1900.

« Le 12 courant, vers trois heures de l'après-midi, M. Regnault Charles, âgé de 60 ans, propriétaire aux Riceys, revenait des champs. »

Ayant pénétré dans son écurie où se trouvaient quatre vaches et un cheval, il vit une de ses vaches étendue à terre : elle avait été foudroyée ; les autres animaux qui se trouvaient dans la même écurie n'ont eu aucun mal. »

M. Regnault estime sa vache 500 francs. Il y a assurance. »

ibid.

7 au 8 juillet 1919

• Aux Riceys... La foudre est tombée sur la pointe du clocher entre minuit et une heure du matin, incendiant l'édifice qui brûla à la façon d'une torche.

Commission météorologique de l'Aube. Résumé des observations faites à Troyes et dans les diverses stations du département en 1919. *Annuaire de l'Aube* pour 1921, p. 88.

Jeudi 12 mai 1921

Saulcy. • La foudre a endommagé deux poteaux téléphoniques.

La Tribune de l'Aube, Mardi 17 mai 1921.

2 mai 1921

• Le 2 mai, un orage assez intense, venant du sud et se dirigeant vers le nord, embrase tout le département moins l'arrondissement de Bar-sur-Seine.

... Une chute de foudre est signalée à Barberey sur l'usine électrique.

Comm. météo... *Annuaire de l'Aube* pour 1922, p. 90.

Dimanche 15 mai 1921

Juzavigny. • Orage aussi violent que dans les communes voisines. La foudre tomba sur l'étable de M. Ernest Brouillard, tuant les deux vaches qui s'y trouvaient.

La Tribune de l'Aube, mercredi 1921.

Rouvres-les-Vignes. • ... la foudre est tombée sur le clocher, heureusement sans l'incendier.

La Tribune de l'Aube, mercredi 18 mai 1921.

Lagasse. • Dimanche, vers 13 heures, un orage d'une assez grande violence s'est abattu sur notre commune... Au cours de cet orage, la foudre tomba en divers endroits. Chez M. Ricard Jules, elle aracha une rampe de la couverture; chez Mme veuve Chamoin, elle tomba dans la cheminée sans causer de dégâts, mais Mme Chamoin et l'une de ses filles qui se trouvaient près de la cheminée en ressentirent une violente commotion dans les jambes. Dans la campagne, plusieurs arbres furent également atteints de la foudre.

La Tribune de l'Aube, mercredi 18 mai 1921.

Gélanes. • Vers 2 heures du soir, la foudre tomba sur l'étable de M. Boulet Emile, de Longuepierre et tua un veau.

Une botte de paille commença même à flamber. Sans la présence d'esprit d'un voisin, M. Praslin, qui accourut à la vue de la fumée sortant de l'étable, un sinistre plus grand aurait été à déplorer.

La Tribune de l'Aube, mercredi 18 mai 1921.

Arsenal. • C'est surtout de 2 heures à 3 heures 30 qu'il (l'orage) a éclaté dans toute sa force. Les éclairs sillonnaient les nues, tandis que le tonnerre grondait sans interruption. La foudre tomba en trois endroits, abattant, à la sortie du village, un poteau télégraphique.

La Tribune de l'Aube, mercredi 18 mai 1921.

Montaulin. • La foudre est tombée en trois endroits sur des poteaux télégraphiques, mais ne causa presque pas de dégâts.

La Tribune de l'Aube, vendredi 20 mai 1921.

Fresnoy-le-Château. • La foudre est tombée en plusieurs endroits. Chez M. Ganne-Roy, fermier au Haut-Chêne, elle frappa à mort un cheval qui se trouvait dans un parc proche de la ferme.

La Tribune de l'Aube, vendredi 20 mai 1921.

Argançon. • La foudre tomba sur un peuplier, le labourant presque de haut en bas.

La Tribune de l'Aube, vendredi 20 mai 1921.

Arrentières. • La foudre est tombée sur un poirier appartenant à M. Aubry et situé à environ 30 m des habitations.

La Tribune de l'Aube, 18 mai 1921.

Crespy-le-Nauf. • Pendant trois quarts d'heure les éclairs et le tonnerre firent rage... La foudre tomba à plusieurs reprises sur des poteaux télégraphiques et des arbres isolés.

La Tribune de l'Aube, mercredi 18 mai 1921.

Morvilliers. • ... Le fluide électrique toucha divers endroits du pays, notamment l'établissement de M. Brisson, cafetier, où il occasionna des méfaits curieux et des dégâts assez importants...

La Tribune de l'Aube, jeudi 19 mai 1921.

Mercredi 25 mai 1921

Vallières. • ... La foudre est tombée sur le bâtiment agricole de M. Dalliant Emile, causant des dégâts matériels.

La Tribune de l'Aube, mardi 31 mai 1921.

Dimanche 5 juin 1921

Fresnoy. • Le Tonnerre est tombé dans le parc de la ferme de la Borde exploitée par M. Bleiner. Une vache a été tuée au milieu du troupeau.

Vendeuvre. • La foudre est tombée en plusieurs endroits sur une grange.

La Tribune de l'Aube, mardi 7 juin 1921.

Villiers-Herbisse. • La foudre est tombée chez Mérat-Mony, sans cependant causer d'incendie. Le fluide, après avoir fortement détérioré deux tuyaux de cheminée et quelque peu malmené la couverture en ardoise, n'a pas causé, fort heureusement, d'accidents de personnes.

La Tribune de l'Aube, mercredi 8 juin 1921, p. 3, col. 3.

La Tribune de l'Aube, mardi 7 juin 1921.

• On a à regretter la destruction d'une partie du clocher de la vieille église de Pel-et-Der, datant du XVI^e siècle.

La foudre, tombée vers 4 heures, sur la flèche, provoqua le feu à la ferme. Mais ce ne fut que vers 5 heures qu'on s'aperçut de ce commencement d'incendie et que les secours purent être organisés par les pompiers de la commune assistés de leurs collègues de Villehardouin.

On conçoit la difficulté de la lutte entreprise contre le fléau. Néanmoins, les clochetons flanquant la flèche ont pu être préservés.

Par suite de la destruction de son support, la cloche est tombée, sans blesser aucun des courageux sauveteurs.

Ce n'est que plus tard dans la soirée que tout danger d'extension de l'incendie put être définitivement écarté.

La Tribune de l'Aube, mardi 7 juin 1921, p. 3, col. 1.

Dimanche 17 juillet 1921

• Le 17 [juillet], le temps est lourd et orageux; un orage venant du sud éclate vers 6 heures et demie et s'étend sur tout le département, moins l'arrondissement de Bar-sur-Aube...

La foudre tombe à Saint-André-les-Vergers, et démolit une cheminée...

Comm. météo... *Annuaire de l'Aube* pour 1922, p. 62.

Mercredi 10 août 1921

Bar-sur-Aube. • ... Il était exactement une heure du matin, la foudre est tombée sur le clocher Saint-Pierre, faisant voler en éclats toutes les ardoises du faite, c'est-à-dire la pointe ou la partie depuis le dôme renfermant le clocher, laissant à nu le tavillonnage qui se trouve fort endommagé.

Le feu se déclara ensuite dans la charpente, mais il s'éteignit de lui-même, noyé par la trombe d'eau qui s'abattit aussitôt. Le sol était hier recouvert de tous les débris de ces ardoises et des bouts de tavillons consumés.

Heureusement que les habitants des maisons entourant l'église avaient fermé leurs persiennes, sans quoi il ne serait pas resté, par suite des éclats d'ardoises, un seul carreau aux fenêtres. Cependant, l'un des éclats a atteint quand même et cassa la vitre de l'imposte de la demeure de M. Delettre, cocher. Heureusement aussi que le feu se soit éteint sous la forte chute d'eau, car, en raison de la violence du vent, les flammèches auraient communiqué l'incendie à tout le pâté de maisons se trouvant de chaque côté de l'église et dont la plupart sont en bois.

D'autre part, l'édifice Saint-Pierre se trouve enclavé, au midi, une petite maison comprenant une chambre au rez-de-chaussée et une chambre au premier étage, laquelle est occupée par Mme veuve Beauquillot, ménagère. Or, la foudre est descendue par l'escalier conduisant au premier étage, aplatisant comme une véritable galette un tuyau rond de cuisinière appartenant à cette personne, puis fit une brèche dans le mur de la chambre du rez-de-chaussée sans causer de dégâts à la vaisselle déposée sur les rayons situés près de cette brèche et finalement disparut par où elle était venue, après avoir causé une frayeur, toute naturelle d'ailleurs, à Mme Beauquillot...

La Tribune de l'Aube, vendredi 12 août 1921, p. 2, col. 3.

Bar-sur-Seine. • ... La foudre tomba en deux endroits différents, sans causer de dégâts.

Jeudi 1^{er} juin 1922

Fontaine. • Trois ouvriers, MM. Charretraire, Fourmy et Pamentier, qui étaient occupés à la maison, s'étaient, à l'approche de l'orage, réfugiés



dans le tas de foin. La foudre tomba non loin d'eux, mais aucun ne fut atteint. »

La Tribune de l'Aube.

Lundi 16 juillet 1928

Troyes. « Chez M. Hugo, cultivateur aux Vieilles Vignes, la foudre tomba sur l'écurie aux vaches, ne produisant aucun dégât, mais présentant un phénomène assez caractéristique. Un carreau de cette écurie fut troué comme au passage d'une balle. Aucune bête ne fut atteinte. Une voiture gerbière rangée devant cette écurie fut déplacée de 10 mètres. L'antenne de T.S.F. de Mme Maisonneuve fut rompue sans autre dégât. »

Le transformateur électrique de Saint-Parres-aux-Tertres, à haute tension de 20 000 volts, est son fil de terre arraché, 3 plombs de haute et 2 plombs de basse tension furent fondus. »

Troyes. La foudre détruisit le potelet électrique amenant la lumière aux vestiaires [du Stade de l'Aube]. »

Creney. « Mme Bertaux, charcutière, vaquant aux besoins de son commerce, aperçut soudainement une gerbe de feu jaillir au-dessus du clocher de l'église. La foudre tombait effectivement sur le clocher, déséquilibrant le coq, arrachant les ardoises de la toiture de haut en bas dans une ligne en S et les projetant dans la cour de l'habitation de M. Brichot-Berthaut Lavau. » La foudre tomba sur la grange de Mme Vve Gobin, arrachant les ferrements de la porte. »

La Valotte (Cmne de Lavau). « La foudre tombait bientôt sur la grange de M. Hippolyte Gérard, 78 ans, cultivateur. »

Ce dernier, alité depuis 6 mois, atteint d'une maladie de cœur, était au lit sous la garde de son gendre M. Fardet. »

Sous la violence du tonnerre, M. Fardet quittait le malade et, étant de la maison, apercevait la boule de feu dévalant la toiture, s'abattant sur une pompe à main pour s'écraser dans la cour. »

Croyant que le feu allait se communiquer au bâtiment, M. Fardet donnait l'alarme. »

Au prix d'un effort surhumain, le septuagénaire se leva et se rendit sur le seuil de sa chambre. Il n'y resta que quelques secondes, retourna péniblement au lit où il tomba foudroyé par la commotion. Il était mort. »

Lundi 16 juillet 1928

Savières. « A 20 h 30, les éclairs sillonnèrent le ciel, la foudre tomba en plusieurs endroits sans aucune chute d'eau. »

M. et Mme Flamisset, vaquant dans leur cuisine, aperçurent une gerbe d'étincelles jaillissant d'un poteau-lumière voisin et reçurent une commotion si violente qu'ils furent inébranlables à tout mouvement, pendant plus d'une heure. »

La foudre tomba également sur l'habitation de Mme Tixerant, déplaçant une armoire et projetant Mme Tixerant à terre. Dans sa chute, cette dame fut légèrement blessée et dut recevoir les soins du docteur Dupont, de Payns. Le jeune Tapprest, âgé de 8 ans, qui jouait dans la cour de l'habitation avec un cerceau en fer n'eut aucun mal mais son cerceau fut brisé. »

Le Petit Troyen, jeudi 19 juillet 1928, p. 2, col. 3. Montceaux. « Pendant plusieurs heures, les éclairs aveuglants sillonnèrent le ciel et de violents coups de tonnerre se succédèrent très rapprochés. »

La foudre est tombée en différents endroits, notamment dans le parc à bestiaux de la ferme de Lhopiteau où une des plus belles vaches du troupeau fut frappée à mort. »

Le Petit Troyen, vendredi 20 juillet 1928, p. 2, col. 4. »

Samedi 4 août 1928

Sainte-Savine. « Les méfaits de la foudre. Elle est tombée sur le monument aux Morts. Importants dégâts. »

Au cours de l'orage qui éclata dans la nuit de vendredi à samedi, vers 2 heures du matin, se succédèrent, au-dessus de Sainte-Savine, de fracassants coups de tonnerre. Le coq en bronze, qui surmontait le monument aux Morts, érigé au milieu du cimetière, fit paratonnerre et le monument, en forme de pyramide, fut foudroyé. »

Hier matin, les ouvriers, en arrivant dans la nécropole, s'aperçurent du fait. Le coq gaulois, haut de 1,40 m, et pesant environ 60 kg, gisait à terre, dans l'allée qui va du monument au mur parallèle à la rue des Noës. Tout autour du socle étaient épars de gros morceaux de pierre, ayant formé la partie supérieure du tronc de pyramide, »

et sur lesquels étaient inscrits les noms des héros morts pour la France. »

La foudre était tombée sur une pointe de la crête du coq, qui avait été fondue et présentait une section brillante comme de l'or, et poile comme si la lime y avait été passée. Le fluide avait suivi le corps métallique du coq et le fer à scellement qui était noyé dans la pierre. Puis, ne trouvant plus de corps conducteur, il s'était répandu dans la pierre qui avait éclaté. Le monument avait été ainsi décapité et un cube de pierre, qu'on peut évaluer à près de 2 mètres environ, gisait en morceaux autour de la base du monument. En tombant, les blocs ont causé des détériorations aux motifs d'ornement, notamment aux angles de la corniche qui domine le piédestal, ainsi qu'aux couronnes et palmes qui étaient déposées au pied du monument. Deux mille kilos de pierre ont été ainsi projetés à terre. Dans la chute du coq, le bronze fut fendu à la naissance des ailes et le piédestal — sur lequel on lit le nom de l'auteur "Lecourcier" — fut tordu. »

Le Petit Troyen, dimanche et lundi 6 août 1928, p. 2, col. 1. »

Dimanche 30 septembre 1928

Molins-sur-Aube. « La foudre incendiaire. Elle détruit une grange avec toutes ses récoltes et une étable. »

Un coup de tonnerre ébranle tout à coup la maison réveillant les habitants. M. Lignier, entendant vibrer les fils d'énergie électrique, se leva. »

Il jette un regard dans la direction de la cour. Une lueur rouge montant de la grange embrase le ciel. »

— Le feu, le feu est dans la grange, s'écrie M. Lignier. Il passe un pantalon à la hâte et, suivi d'instinct de son père, se précipite vers les écuries et les étables. »

Les animaux sont sortis non sans difficulté et lâchés dans les pâturages avoisinant la ferme. »

M. Lignier revient à l'étable où le commis Krigel, ignorant du danger, en raison de son infirmité — il est atteint d'une surdité complète — dort à poings fermés. Il résiste aux tiraillements de son patron et ne consent à bouger qu'après avoir vu la lueur de l'incendie qui déjà embrassait l'ensemble de la grange et gagnait la toiture de l'étable. »

La Tribune de l'Aube, 1^{er}-2 octobre 1928, p. 3, col. 2. »

25 mai 1930

A Saint-Léger-sous-Brienne, deux femmes sont atteintes par la foudre, mais s'en tirent avec des blessures peu graves. »

Almanach T. A. »

13 juin 1930

A Magny-Fouchard, un cultivateur est tué par la foudre. »

Almanach T. A. »

15 juillet 1930

La foudre tombe sur le clocher de l'église de Planty. »

Almanach T. A. »

18 juin 1930

A Rosnay-l'Hôpital, une ferme est incendiée par la foudre. »

Almanach T. A. »

2 juillet 1930

A Coclois, une grange est incendiée par la foudre et détruite en quelques instants. »

Almanach T. A. »

26 mai 1931

La foudre incendie les magasins de l'usine Tourn à Troyes. »

Almanach T. A. »

26 juin 1931

Une jeune femme de 19 ans, à Mathaux, est grièvement blessée par la foudre. »

Almanach T. A. »

4 juillet 1931

A Blaincourt, la foudre tombe sur une ferme et incendie les communs. »

Almanach T. A. »

12 juillet 1932

La foudre incendie une grange sise à Arcis, route de Torcy. »

Almanach T. A. »



15 juin 1933

La foudre incendie, à Piney, un corps de bâtiments et de deux granges, le tout appartenant au même propriétaire.

Almanach T. A.

22 juillet 1933

Un cultivateur de Poivres est tué par la foudre, à deux cents mètres de son exploitation

Almanach T. A.

10 juin 1938

A Rosnay-l'Hôpital, la foudre détruit la grange d'une exploitation agricole.

Almanach T. A.

14 avril 1946

Un mystérieux engin serait tombé à proximité de Forêt-Chenu (Cne de Saint-Phal). Les chancelleries sont alertées... Le gouvernement demande une enquête.

Il ne s'agit, très probablement, que d'un phénomène électrique appelé « choc en retour ».

Almanach E.E.

30 juillet 1946

La foudre incendie une maison à Lhuître.

Almanach E.E.

28 août 1949

A Avant-ès-Marcilly, la foudre s'abat sur un bâtiment agricole. L'écurie et la grange sont entièrement détruites.

Almanach E.E.

12 juin 1955

A Radonvilliers, la foudre tombe sur les dépendances d'une ferme.

Almanach E.E.

18 mai 1959

Une ferme de Gumery est détruite par un incendie provoqué par la foudre.

Almanach E.E., Almanach Ind.

20 juin 1959

A Villy-le-Marchal, la foudre incendie une grange ; à Champigny, une étable.

Almanach E.E.

La foudre allume le feu au clocher de Pouan-les-Vallées. A Jeugny, elle provoque un début d'incendie.

Almanach de l'Ind.

25 juin 1959

A Radonvilliers, la foudre incendie un bâtiment d'une exploitation agricole.

Almanach E.E.

26 juin 1960

A Salon, la foudre embrase une écurie.

Almanach E.E.

23 mai 1961

A Vannes, hameau de Sainte-Maure, la foudre incendie deux hangars et un garage de ferme.

Almanach E.E.

16 septembre 1964

A la Villeneuve-au-Châtelot, la foudre incendie une exploitation agricole.

Almanach E.E.

28 mars 1966

A Bagneux-la-Fosse, un cultivateur est tué par la foudre qu'avait attirée la fermeture à glissière de son blouson.

Almanach E.E.

23 mai 1966

A Barberey, la foudre incendie une grange.

Almanach E.E.

21 août 1966

A Viâpres-le-Petit, la foudre provoque un incendie. Une ferme est totalement détruite.

Almanach E.E.

15 juillet 1967

La foudre provoque deux incendies, l'un à Saint-Léger-sous-Margerie, l'autre à Sainte-Maure.

Almanach L. Ch.

20 juillet 1967

A Troyes, rue de la République. En pleine nuit, une formidable explosion ravage des appartements dans l'immeuble de la pâtisserie « Les Lutins ». L'atmosphère orageuse peut accrédir la thèse d'un phénomène électrique.

Almanach E.E.

2 août 1967

Près de Maroles-sous-Lignières, la foudre frappe un pompier qui s'appropriait à tirer une fusée para-garde.

L'éclair brûle l'œil droit de la victime.

Almanach E.E.

28 septembre 1967

Dans l'aube, quatre incendies provoqués par la foudre éclatent en 12 heures : à Luyères, Magnicourt, Orvilliers et Villehardouin.

Almanach E.E.

1^{er} août 1968

La foudre incendie le grenier d'une maison au Hameau « Les Boullins », près de Maraye-en-Othe.

Almanach E.E.

2 août 1968

A Maraye-en-Othe, la foudre provoque un incendie dans une maison d'habitation.

14 juin 1969

Bar-sur-Aube. Dans cette localité, la foudre provoque un début d'incendie dans une maison inhabitée.

Almanach E.E.

16 juin 1969

A Jeugny, la foudre tombe sur un arbre qui abritait un cultivateur et sa femme : ceux-ci sont brûlés au deuxième degré.

Almanach L. Ch.

9 juin 1970

En pleine nuit, à Bar-sur-Aube, la foudre provoque un incendie dans une maison d'habitation.

Almanach L. Ch.

17 juin 1970

La foudre provoque un incendie dans des dépendances agricoles de Cussangy.

Almanach L. Ch.

23 mai 1971

En pleine nuit, à Troyes, la foudre provoque une grave incendie dans un pâté de vieilles maisons. Six personnes sans abri.

Almanach L. Ch.

3 août 1974

A Marigny-le-Châtel, la foudre tue trois personnes : un cultivateur, sa femme et son fils de 16 ans, Thierry qui déchargeait de la paille dans la cour de la ferme du Moulin.

La remorque et le tracteur sont embrasés. M. et Mme André Hazouard, respectivement âgés de 46 et 44 ans, laissent six orphelins.

Almanach E.E.

12 décembre 1974

La foudre met le feu au campanile de l'église de Sainte-Maure.

Almanach L. Ch.

18 août 1975

Au cours d'un orage, la foudre tombe sur le clocher de l'église de Soulaines. Celui-ci prend feu immédiatement et s'écroule quelques minutes plus tard, dans une immense gerbe de flammes. L'église, datant du XVII^e siècle, classée monument historique, est sauvée. Le sinistre sera circonscrit deux heures plus tard.

C'est le deuxième incendie en un siècle.

Almanach L. Ch.

19 juillet 1976

La foudre provoque l'incendie d'une bergerie à Magny-Fouchard. Dix moutons ont été carbonisés. Le feu a ensuite gagné un silo à grains et une grange.

Almanach L. Ch.

10 juin 1977

La foudre provoque l'incendie d'une grange à Voué.

Almanach L. Ch.

18 juin 1977

Neuville-sur-Seine. Un violent orage s'abat sur la région barséquanaise. Spectacle d'Apocalypse, la foudre frappe la vénérable statue de Notre-Dame-des-Vignes qui, depuis 1864, reposait sur la colonne qui avait été érigée à son intention, la faisant littéralement éclater en morceaux. Étrange menhir au sommet de l'éperon de Champboutin, la colonne continue à dominer la vallée.

Mais la vierge au Raisin n'est plus là pour bénir le vignoble environnant.

J.-P. Pastissié. « L'Est-Eclair », 2 février 1978.

20 juin 1977

Troyes. Un orage d'une extraordinaire violence provoque l'incendie d'un grand magasin et l'effondrement d'une maison ancienne.

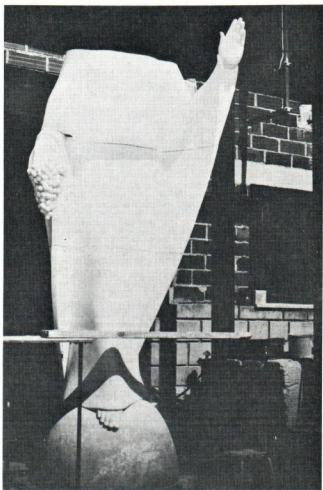
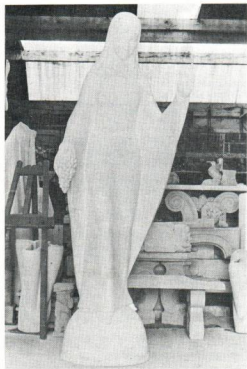
Almanach L. Ch.

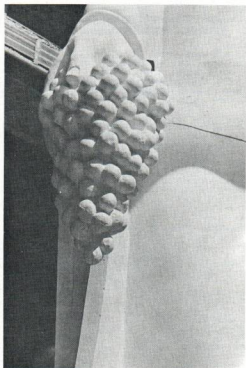
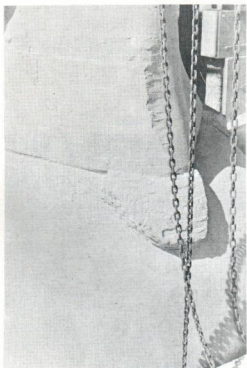
2 juin 1978

La foudre provoque un début d'incendie dans un appartement du mail des Charmilles, à Troyes.

Almanach L. Ch.







INDEX DES COMMUNES DE L'AUBE
où des cas de foudre ont été relevés

Arcis-sur-Aube, 12.7.1932.
Arembécourt, 9.6.1843.
Arrentières, 15.5.1921.
Arsonval, 15.5.1921.
Avant-lès-Marcilly, 28.8.1949.

Bagneux-la-Fosse, 28.3.1965.
Barbèrey, 2.5.1921 - 23.5.1966.
Bar-sur-Aube, 1617 - 7.8.1701 - 10.8.1921 - 14.6.1969 - 9.6.1970.
Bar-sur-Seine, 10.8.1921.
Blaincourt, 23.5.1966.
Bragelonne, 15.8.1733.

Champigny, 20.6.1959.
Chassericourt, 2.6.1864.
Clairvaux, 7.8.1701.
Coclois, 2.7.1930.
Cormost, 21.5.1864.
Cremey, 16.7.1928.
Cressy-le-Neuf, 15.5.1921.
Cussangy, 26.1.1845.

Droupt-Ste-Marie, 21.5.1864.

Eclance, 15.6.1660.
Epagne, 15.8.1746.
Epothémont, 30.6.1742.

Faux-Villecerf, 16.11.1876.
Fontaine, 1.6.1922.
Fontenay-de-Bossey, 26.7.1751.
Fresnoy-le-Château, 15.5.1921 - 5.6.1921.

Gélannes, 15.5.1921.
Gumery, 26.6.1972 - 18.5.1959.

Hampigny, 27.6.1713.

Jessains, 7.6.1864.
Jeugny, 20.6.1959 - 16.6.1969.
Juzanvigny, 28.9.1846 - 15.5.1921.

Lagesse, 15.5.1921.
Lavau, 16.7.1928.
La Villeneuve-au-Châtelot, 16.9.1964.
Les Riceys, 12.7.1842 - 12.6.1900 - 7.7.1919.
Lignol-le-Château, 1768.
Lhuître, 30.7.1946.
Lusigny, 5.1701 - 25.5.1707.
Luyères, 28.9.1967.

Magnicourt, 28.9.1967.
Magny-Fouchard, 13.6.1930 - 19.7.1976.
Maraye-en-Othe, 1.8.1968 - 2.8.1968.
Marolles-sous-Lignéres, 2.8.1967.
Marigny-le-Châtel, 3.8.1974.
Mathaux, 26.6.1931.
Molins-sur-Aube, 30.9.1928.
Montaulin, 15.5.1921.
Montceaux-lès-Vaudes, 16.7.1928.
Montfey, 23.6.1720.
Morvilliers, 15.5.1921.

Neuville-sur-Seine, 18.6.1977.
Nogent-en-Othe, 24.7.1846.
Nogent-sur-Seine, 8.4.1842.

Orvilliers, 28.9.1967.
Ossey-les-Trois-Maisons, 14.11.1743.

Pargues, 12.6.1900.
Pei-et-Der, 7.6.1921.
Piney, 15.6.1933.
Plancy, 8.1843.
Planty, 15.6.30.
Poivres, 22.7.1933.
Pont-sur-Seine, 27.6.1764.
Pouan-les-Vallées, 20.6.1959.
Précy-Saint-Martin, 8.9.1788.

Racines, 24.5.1773.
Radonvilliers, 12.6.1955 - 26.6.1959.
Ramerupt, 2.9.1898.
Rigny-le-Ferron, 17.1.1753.
Rosnay-l'Hôpital, 18.6.1930 - 10.6.1938.
Rouvres-les-Vignes, 15.5.1921.

Saint-André-les-Vergers, 17.7.1921.
Saint-Léger-près-Troyes, 27.6.1863.
Saint-Léger-sous-Brienne, 25.5.1930.
Saint-Léger-sous-Margerie, 15.7.1967.
Saint-Parre-ou-Tertre, 16.7.1928.
Saint-Phal, 14.4.1946.
Sainte-Maure, 23.5.1961 - 15.7.1967 - 12.12.1974.
Sainte-Savine, 4.8.1921.
Sainte-Syre, 27.6.1783.
Salon, 26.6.1960.
Saulcy, 12.5.1921.
Savières, 16.7.1928.
Soulaines, 30.6.1742 - 18.8.1975.

Thennelières, 11.7.1788.
Trouan-le-Petit, 7.8.1701.
Troyes, 9.7.1382 - 1385 - 1472 - 22.5.1511 - 25.5.1556 - 1577 - 1579 - 11.1.1584 - 1618 - 1640 - 6.3.1667 - 3.7.1697 - 8.10.1700 - 3.8.1761 - 27.6.1783 - 11.7.1788 - 12.7.1789 - 9.8.1842 - 11.9.1845 - 24.7.1846 - 16.7.1928 - 26.5.1931 - 20.7.1967 - 23.5.1971 - 20.6.1977 - 2.6.1978.

Vallières, 25.5.1921.
Vaudes, 21.5.1864.
Vendeuvre, 5.6.1921 - 4.6.1605.
Viapres-le-Petit, 21.8.1966.
Villehardouin, 28.9.1967 - 8.1867.
Villiers-Herbisse, 5.6.1922.
Villy-le-Marechal, 20.6.1959.
Voué, 10.6.1977.

Certains relevés de dernière heure viendront compléter ces Ephémérides. L'ensemble est destiné à une édition tirée à part ultérieure.

Rosières 1977.
Arbre abattu par la foudre.



BEL EN CHÉ IMPOSTES

Une imposte est, en menuiserie, la partie supérieure, dormante ou mobile, d'une baie de porte (ou de fenêtre).

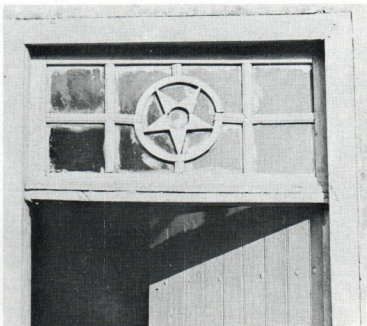
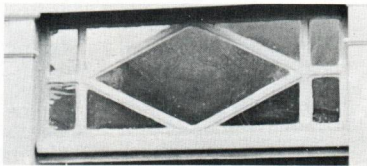
Les portes de nos demeures traditionnelles n'étaient point vitrées comme le sont celles des maisons plus récentes. Afin qu'elles ne soient pas complètement aveugles, elles étaient couramment surmontées d'une ouverture de même largeur et de faible hauteur, découpée à la fantaisie de l'artisan ou selon la volonté du propriétaire.

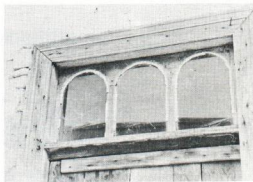
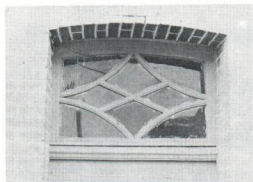
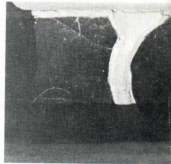
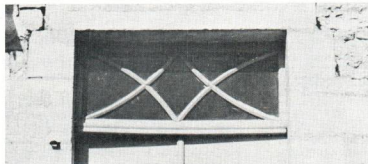
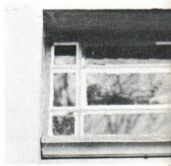
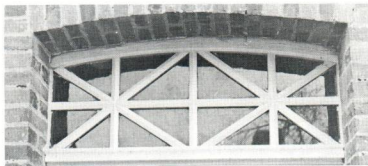
Ces impostes (de bois et de verre) pouvaient être simples, partagées en trois ou quatre vitres carrées ou rectangulaires égales. Ou bien présenter un motif central en forme de rectangle,

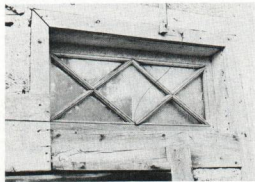
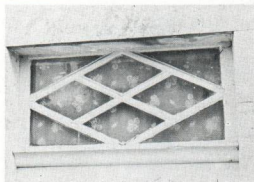
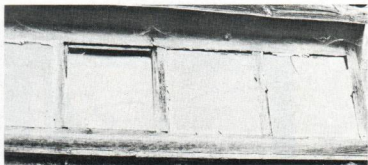
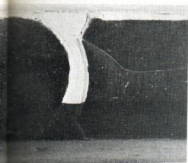
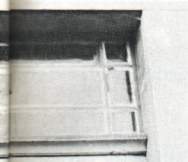
de losange ou de cercle. Parfois, le décor était fort compliqué : composé de lignes droites ou courbes qui s'entrelaçaient. On a même essayé d'y faire figurer les initiales du propriétaire.

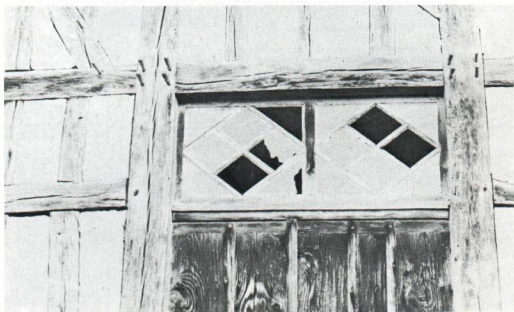
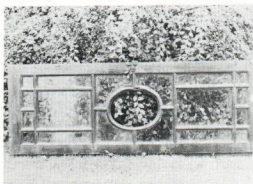
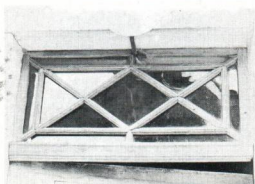
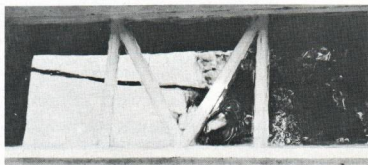
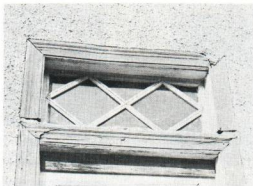
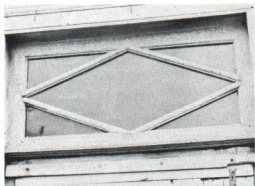
Plus tard, les fonderies proposèrent des modèles plus élaborés, en métal, mais peut-être moins attachants que ceux qui furent réalisés par le menuisier.

Des impostes : petits détails qui n'ont pas, jusqu'ici, suffisamment retenu notre attention. Nous en avons découvert quelques-unes. Elles nous engageront à lever les yeux vers celles que nous connaissons certainement mais que, peut-être, nous n'avons pas pensé regarder.









Questionnaire complémentaire sur les travaux des champs

De Mme Caillat, Prugny.

« Votre questionnaire est trop vaste. Nous ne savons pas par où commencer et craignons d'être superficiels si nous essayons de traiter tous les paragraphes. »

Comme la plupart de nos correspondants, vous touchez là la difficulté de notre recherche. Nous ne savons pas encore, au juste, où nous mènera notre enquête.

Il est cependant certain que vos réponses, quelles soient, partielles ou complètes, détaillées ou superficielles, nous aideront à affiner notre demande, à préciser notre pensée, donc à faire un travail que nos lecteurs apprécieront.

A la suite de vos réponses, certaines synthèses partielles pourront être réalisées, qui seront communiquées aux « enquêteurs ». Ceux-ci en prendront connaissance et, le cas échéant, y apporteront des compléments.

De toute façon, merci à tous ! Ceux — et ils sont nombreux — qui nous écrivent, font que la Safac est riche d'idées et de documents.

Le seau dans le puits

« Via la Marie en quèteu (en quète)

— T'as-t'y, la Marie ? (Ou as-tu... ?)

— L'siau i a dévalé au cul du puits.

— Bin n'en va qué t'in vià. (Que t'en voilà.)

Ce qui voulait dire que le seau venait de se détacher de la chaîne et était au fond du puits.

— Heureusement que tu es là !

Le Tintin s'avance, approche du bu du puits, regarde par l'orifice, hoche la tête et s'en va.

Les opérations de repêchage vont commencer.

La Marie revient avec sa lanterne tempête (à bougie) allumée, une pelote de ficelle à la main. Elle attache le bout de la ficelle à l'anneau de la lanterne, va au bu du puits, descend la lanterne dans le puits. Elle arrive au niveau de l'eau et attache la ficelle à une pointe du bu.

En déplaçant la lanterne au-dessus de la surface de l'eau, elle aperçoit le seau reposant couché sur la vase du fond.

Le Tintin revient : il est muni du grappin attaché à l'une des extrémités d'une corde dont l'autre est terminée par un gros nœud.

Au bu du puits, il tourne la manivelle pour remonter la chaîne et constate — ce qui était l'accident le plus fréquent — une maille très usée par le frottement s'était ouverte. Le seau, la main de puits et un bout de chaîne gisaient au fond du puits.

Tintin descend le grappin en laissant glisser la corde entre ses doigts, mais il n'a pas oublié d'amarrer le gros nœud de la corde au tambour du treuil. Sage précaution pour éviter, pendant la manœuvre, que le grappin n'aille grossir le dépôt de matériel au fond du puits.

Arrivé à ce stade du sauvetage, on peut envisager deux situations :

— Il y a peu d'eau : un mètre environ ; la lumière est suffisante ; le grappin est dirigé d'en haut en déplaçant la corde. Il faut réussir à accrocher une partie saillante du seau avant que l'eau ne soit brouillée par la vase remuée. C'est un jeu d'adresse qui réussit assez bien.

Si la lumière apparaît insuffisante, on descend au bout d'une ficelle un tavillon neuf, il sert à réfléchir la lumière. Ainsi le fond du puits devient un peu plus clair.

— Le puits contient plus de 1 m d'eau, voire 2 ou 3 m.

Dans ce cas la lumière de la lanterne éclaire seulement la surface de l'eau et le repêchage devient un passe-temps. Au hasard, un des crochets du grappin harponnera l'anse du seau.

Le seau remonté, on détachait la chaîne du tambour, on la portait au maréchal pour en juger l'état d'usure. Après vérification, le maréchal remplaçait, soit une longueur de la chaîne, soit seulement le maillon.

Le raccommodage des deux tronçons s'obtenait par un anneau soudé au feu : l'emploi d'une fausse-maille représentait un palliatif.

Comme après toute intervention délicate et malaisée, une bonne goutte s'offrait aux participants. N'attendant que l'occasion, les voisins arrivaient à ce moment propice.

La dégustation terminait l'affaire, avec discussion sur les bus, les chaînes, les mains et les culs de puits.

Paul Vautrin.

Parc régional naturel de la Montagne de Reims

Cet organisme travaille depuis maintenant trois ans sur différentes pistes et diverses méthodes de recherche : travail ethnologique, travail muséographique, etc.

De plus, le Parc voudrait réaliser un éco-musée dont la Maison du Bûcheron à Germaine est le premier élément.

Souhaitant une plus étroite collaboration avec la Safac, M. Marc Antoine, ethnologue et responsable de cette opération, voudrait connaître les correspondants de la Safac dans la zone du Parc.

